

Rapport d'activités

Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor



Sommaire

Le mot du Président 3

Les temps forts 4

Les instances 12

Les travaux 15

La transition énergétique 24

La concession électrique 36

Finances, moyens humains 44

Technologies informatiques et cartographie 48

La communication 50





Dominique **RAMARD**
Président du SDE22



On espérait qu'après la crise sanitaire liée au Covid-19, les choses allaient revenir à la normale. La forte reprise économique de 2021 a généré des tensions sur les marchés des matières premières dont l'énergie. Et en 2022, la guerre en Ukraine a bouleversé les approvisionnements en gaz, avec des conséquences sur le marché de l'électricité. En France, les arrêts de maintenance du parc nucléaire ont abouti à une production d'électricité anormalement basse. Ces faits, parmi d'autres, expliquent l'évolution des prix de l'énergie. Ainsi, les achats d'électricité passés en 2022 pour le compte des membres du groupement d'achat porté par le SDE22 ont abouti à des factures d'électricité doublées voire triplées cette année 2023. En gaz, les achats passés pour 3 ans dès 2020 ont protégé les collectivités et structures publiques costarmoricaines. Mais il faut se préparer à un dur retour à la réalité en 2024, avec des prix qui devraient au moins doubler.

Cette crise énergétique vient souligner plusieurs choses :

- ✎ nos sociétés, énergivores, sont très vulnérables aux variations de prix, d'autant plus quand les approvisionnements extérieurs sont perturbés par des enjeux géopolitiques ;
- ✎ la production locale et diversifiée d'énergie devient une nécessité et désormais les experts en conviennent, ce sont toutes les énergies décarbonées qu'il va falloir développer si nous voulons réussir notre transition ;
- ✎ après la sobriété obligatoire de 2022 - pour éviter une rupture d'approvisionnement - vient le temps de la sobriété énergétique nécessaire et volontaire, pour que le consommateur (particuliers, entreprises, collectivités) soit moins exposé aux fluctuations des prix.

Mais plus globalement, après les chocs pétroliers des années 70, 2022 a été plus qu'un choc gazier : cette année restera sans doute la première année d'une nouvelle ère énergétique, dans un monde qui ne pourra plus compter sur une énergie abondante et bon marché. Par malheur, le changement climatique nous donne une raison supplémentaire de changer notre attitude en matière énergétique.

Pour le Syndicat d'Énergie, cette crise, ce bouleversement, cette bascule énergétique et climatique, nous oblige à poursuivre dans l'évolution et l'adaptation des réseaux de gaz, d'électricité et aussi de télécommunications, nous demande de développer le conseil et l'accompagnement dans la maîtrise des consommations d'énergies, nous incite à favoriser la production d'énergies renouvelables locales, nous pousse à accroître les solidarités et les mutualisations entre collectivités à l'échelle départementale.

Ce rapport d'activités 2022 vous présente l'ensemble des actions engagées pour accompagner les collectivités costarmoricaines et leurs prestataires dans ce changement d'ère énergétique.

Dominique RAMARD

Président du SDE22

Maire de Saint-Juvat

Les temps *forts*

2022



LES BORNES DE RECHARGE DE LANNION TRÉGOR
COMMUNAUTÉ REJOINT LE RÉSEAU BREV'CAR



PLOUËC-DU-TRIEUX
RÉCEPTION DES TRAVAUX RÉALISÉS
DEPUIS 10 ANS



Janvier

Depuis le 1^{er} janvier 2022, 7 bornes de recharge pour véhicules électriques, installées par Lannion Trégor Communauté sur les parkings publics, sont exploitées par le SDE22. L'objectif est d'harmoniser le service public de la mobilité électrique dans le Trégor.

Ces 7 bornes sont situées à Lannion (parking des Ursulines, parking de Günzburg et parking de l'Aéroport), à Plestin-les-Grèves (Place du 19 Mars 1962), à Pleumeur-Bodou (Pôle Phoenix) et à Plouaret (Maison France Services et Gare de Plouaret-Trégor).

Février

Depuis 2012, 60 dossiers de travaux ont été réalisés par le SDE22 sur la commune de Plouëc-du-Trieux pour un montant de 1 746 950 € TTC. Ces travaux ont été réceptionnés le vendredi 25 février 2022 par Dominique Ramard, Président du SDE22, et Vincent Le Meaux, maire de Plouëc-du-Trieux.

MATINÉE D'ÉCHANGES
**"VOITURES ET UTILITAIRES :
 QUELLES ÉNERGIES POUR DEMAIN ?"**



ÉCLAIRAGE PUBLIC
SIX COMMUNES SE FORMENT



**RÉUNIONS DE COLLÈGES POUR LES DÉLÉGUÉS DES
 COMMUNES AU SDE22**



SAINT-MÉLOIR-DES-BOIS
**VISITE DES TRAVAUX D'EFFACEMENT RÉALISÉS EN
 CENTRE-BOURG**



Mars

Jeudi 24 mars 2022, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Côtes d'Armor a accueilli une matinée d'échanges sur la thématique "Voitures et utilitaires : quelles énergies pour demain ?" organisée par Mixenn.

Dominique Ramard, le Président du SDE22, a participé à la table ronde intitulée "Contexte et enjeux pour les entreprises et le territoire".

Juin

Aurélien Lefort, chargé d'exploitation à la Cellule Maintenance Éclairage Public du SDE22, a dispensé une formation à 12 agents des services techniques et secrétaires de mairie de six communes : Plouasne, Saint-Judoce, Évran, Saint-Juvat, Tréfumel et Saint-André-des-Eaux.

L'objectif : comprendre le fonctionnement de l'éclairage public sur leurs communes. Aurélien Lefort a expliqué aux agents comment régler une horloge d'éclairage public. C'est elle qui déclenche l'allumage et l'extinction en fonction des souhaits des élus. Car chaque maire - en vertu de son pouvoir de police - choisit les horaires d'éclairage sur sa commune.

Juin - Juillet

Le SDE22 a organisé les réunions de Collèges en territoire du 30 juin au 20 juillet 2022. Elles ont rassemblé les délégués des communes des Collèges de Saint-Brieuc, Dinan, Centre-Bretagne, Centre-Ouest-Bretagne, Guingamp et Trégor-Goëlo.

La thématique abordée en 2022 était : "Face à la hausse du prix des énergies, comment consommer moins et produire plus sur le patrimoine public ?".



Octobre

Jeudi 20 octobre 2022, Dominique Ramard, Président du SDE22, s'est rendu à Saint-Méloir-des-Bois. Au côté du Maire Michel Desbois et des agents du SDE22, il a visité les travaux réalisés en 2021 et 2022 par l'entreprise Sturno, d'Avranches, dans trois secteurs : le Bourg, Les Portes et Le Pré Hérisé.

INAUGURATION DES STATIONS GNV DE QUÉVERT ET TRÉGUEUX



Octobre - Novembre

Deux stations Gaz Naturel Véhicules (GNV) ont été inaugurées en octobre et novembre 2022 : la station de la zone d'activités de Bel Air à Quévert opérationnelle depuis le 3 octobre 2022 et la station de la zone des Châtelets à Trégueux opérationnelle depuis le 2 novembre 2022.

Portées par Bretagne Mobilité GNV22 (filiale de la SEM Énergies 22), ces stations fournissent aux particuliers et aux professionnels du GNC*, du bioGNC et à terme du bioGNC breton issu de la production de biogaz par des méthaniseurs locaux.

zoom
+ d'informations page 33

Le SDE22 EXPÉRIMENTE LES COUPURES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC À DISTANCE



Novembre

Deux expérimentations de coupure de l'éclairage public se sont déroulées à Saint-Juvat et à La Méaugon, le 22 novembre 2022.

En partenariat avec Enedis, le SDE22 est devenu pilote au niveau national pour ce projet innovant et inédit de coupure et de rallumage de l'éclairage public à distance via les compteurs communicants Linky.

zoom
+ d'informations page 21

UN FILM POUR EXPLIQUER UN CHANTIER DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC À LANNION



Novembre

Le SDE22 a souhaité mettre à l'honneur un important chantier de rénovation de l'éclairage public, avenue de la Résistance, à Lannion.

Il a confié à la société La Lanterne, basée à Trédrez-Locquémeau la réalisation d'un film retraçant ce chantier. Les prises de vue se sont déroulées de fin août à mi-novembre 2022, sur les grandes phases du chantier, du balisage à la mise en service.

Au total, ce sont 149 foyers et 90 mâts d'éclairage public qui ont été installés par l'entreprise Cegelec de Lannion.

Le SDE22, ENEDIS ET EDF SIGNENT UN NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION POUR 30 ANS



Décembre

Le SDE22, Enedis et EDF ont signé vendredi 16 décembre 2022 le contrat de concession de distribution publique d'électricité pour les 30 prochaines années.

Cette concession vise à confier à Enedis la gestion et l'exploitation des réseaux moyenne tension HTA (11 850 km) et basse tension (14 300 km), et encadre le service aux clients des tarifs réglementés de vente par EDF. L'objectif du SDE22, lors des discussions avec Enedis, a porté principalement sur la garantie d'un bon niveau de service pour les usagers costarmoricains de l'électricité.

zoom
+ d'informations page 36

LE SDE22 ET LA SEM ÉNERGIES 22
REÇOIVENT LE LABEL NATIONAL
"TERRITOIRE ENGAGÉ GAZ VERT"



Décembre

Le SDE22 et la SEM Énergies 22 ont obtenu le Label national "Territoire engagé gaz vert" par GRDF. Chefs de file dans le développement d'un "écosystème biogaz et biométhane", le SDE22 et GRDF ont pour objectif de remplacer le gaz fossile par des gaz renouvelables produits localement.

Cette production de gaz renouvelables est une des solutions pour renforcer immédiatement l'autonomie et la résilience énergétique des territoires.



En partenariat avec le SDE22, l'Association Française de l'Éclairage (AFE) Bretagne a organisé un **Café Lumière à Saint-Cast-le-Guildo** le 1^{er} décembre 2022, autour de la thématique : "Les étapes d'une installation d'éclairage public connectée en front de mer".



Ça s'est aussi passé en 2022



Le SDE22 était partenaire du **deuxième Salon de la Mobilité Électrique des Côtes d'Armor** qui s'est déroulé pendant trois jours, les 2, 3, 4 septembre 2022, au parc des expositions de Saint-Brieuc.

Une délégation du SDE22 s'est déplacée au SDEF (Syndicat d'Énergie du Finistère) le 23 mars 2022 afin d'échanger sur le **projet "Finistère Smart Connect"** mis en place sur quelques communes.

Il s'agit d'un service de territoire connecté à partir de capteurs installés (antennes LORA) et gérés par le SDEF, et d'un système applicatif détenu et développé en propre.

Au démarrage, ce service a permis d'identifier des défauts sur l'éclairage public, dont le SDEF a la charge, mais il peut aussi être mis au service d'autres métiers des collectivités (par exemple optimisation des levées des bacs à déchets).

Ça s'est aussi *passé* en 2022



A Pléneuf-Val-André, une **opération de contrôle des mâts d'éclairage public** s'est déroulée fin novembre 2022.

Le SDE22 a mandaté le bureau de contrôle Reilux pour tester la solidité des 75 mâts en béton, qui se succèdent devant la Grande Plage du Val André, dans le cadre des futurs travaux. Ils ont été soumis à des vibrations et à l'aide de capteurs, les techniciens ont pu vérifier leur stabilité mécanique.



La **Commission Consultative Paritaire Départementale de l'Énergie** s'est réunie le 14 novembre 2022, en présence de M. Le Préfet des Côtes d'Armor. Son objectif est de renforcer les échanges entre le SDE22 et les EPCI pour coordonner leurs actions dans le domaine de l'énergie.

Une volonté forte de mettre en œuvre collectivement une politique ambitieuse d'accélération des projets de production d'énergies renouvelables en est ressortie avec, entre autres, l'initiation d'un groupe de travail avec les services du SDE22, des EPCI et de l'État pour recenser les projets, identifier les freins et les points de blocage et faire des propositions par thématique.



La **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)** s'est réunie le 3 février 2022 au SDE22.

Elle a rassemblé des associations de défense des consommateurs sur diverses thématiques en lien avec les missions du Syndicat : UFC que Choisir ; Fédération Départementale des Familles Rurales ; Consommation, Logement, Cadre de vie (CLCV) ; Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ; Glaz Natur ; Union des sections Confédération Syndicale des Familles des Côtes d'Armor ; Confédération Nationale du Logement, de la Consommation (CNL).

Parmi les sujets à l'ordre du jour : les prix de l'énergie, le Fonds de Solidarité Logement (FSL), le renouvellement de la concession Enedis / EDF, le bilan des bornes de charge et le schéma des mobilités.

Coopération internationale

Chaque année, le SDE22 met en place des **actions de solidarité internationale**.

En 2022, il a soutenu un projet d'accès à l'énergie pour la commune d'Antranokarany, au Nord de Madagascar. 30 000 € ont été alloués à l'association Experts Solidaires pour la construction d'un **Réseau d'Énergie Villageoise (REV)**.

Le développement du REV et de l'électrification en milieu rural ont permis d'étendre l'accès aux services (santé, éducation) pour la population mais également de développer davantage l'entrepreneuriat des entreprises locales et d'améliorer la capacité de gestion des acteurs locaux.



Aide à l'Ukraine

Le SDE22 a fait l'acquisition de 63 panneaux photovoltaïques qui ont été convoyés en Pologne par transport routier pour un montant de 15 000 €. Ces panneaux servent aujourd'hui à soutenir logistiquement les forces de défense ukrainiennes (armée et hôpitaux).

Une aide de 5 000 € a, par ailleurs, été allouée à l'association Électriciens Sans Frontières (ESF) pour l'achat de divers petits matériels (lampes torches...). ESF apporte son soutien aux populations ukrainiennes sur place ou réfugiées dans les pays limitrophes.

Aide au Bénin, Burkina Faso et Togo

Une convention triennale a été signée en 2019 entre le SDE22 et Électriciens sans Frontières pour la réalisation du projet SISAM (Solution d'irrigation solaire améliorée) au Bénin, Burkina Faso et Togo. En 2022, 33 000 € ont été alloués en faveur de ce projet par le SDE22.



Élus et agents du SDE22 ont participé à la 23^{ème} édition des **Assises Européennes de la Transition Énergétique**, organisées du 31 mai au 2 juin 2022, à Genève (Suisse). Des rencontres se sont déroulées autour de la thématique de la sobriété énergétique.

Les matinales du SDE22

Pour renforcer la transversalité entre les équipes, plusieurs matinales d'information à destination des agents du SDE22 se sont tenues en 2022. Les thématiques abordées ont été les suivantes :

- Biogaz et méthanisation
- Présentation du rôle de l'économe de flux
- Présentation de la SEM Énergies 22
- Les marchés d'énergies et le groupement d'achat
- Le programme ORECA et la plateforme de gestion de l'énergie
- Les mobilités
- Le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)
- Le photovoltaïque et les Générateurs.





Le congrès de la **FNCCR**

Le PEBreizh (Pôle Énergie Bretagne) a accueilli le **38^{ème} Congrès de la FNCCR** (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), à Rennes, du 27 au 29 septembre 2022.

Le SDE22, les trois autres SDE bretons (SDEF, SDE35 et Morbihan Énergies) et Brest Métropole étaient présents sous la bannière du PEBreizh.

Ce congrès, qui avait pour thématique : "Rebondir et se réinventer ensemble !", a réuni les représentants des services publics locaux de l'énergie, de l'eau et du numérique : élus et agents des collectivités territoriales, responsables des entreprises et organismes publics...

Une cinquantaine de conférences thématiques, abordant les sujets d'actualité des services publics en réseaux, étaient proposées.

Le PEBreizh a tenu un stand au sein du Salon professionnel, aux côtés d'acteurs bretons de l'eau et du numérique : Eaux du Bassin Rennais, Rennes Métropole, Eaux et Vilaine et Mégalis.

Plusieurs événements ont animé le stand de la Bretagne durant ces trois jours : la signature de la charte Écowatt, les SEM énergies bretonnes et la collaboration bi-régionale des opérateurs de la mobilité électrique.



Le PEBreizh s'engage pour sécuriser les approvisionnements en électricité



Une charte prévoyant le déploiement d'actions en cas d'alerte Écowatt a été signée entre Carole Pitou-Agudo, Déléguée de Réseau de Transport d'Électricité (RTE) Ouest, et Olivier Dehaese, Président du PEBreizh - Territoire d'Énergie Bretagne, le 27 septembre 2022.

Pour l'hiver 2022/2023, le gestionnaire de réseau RTE avait appelé à la mobilisation pour limiter les risques de coupures d'électricité durant les périodes de pics de consommation.

Les membres du PEBreizh se sont positionnés comme des relais essentiels dans le dispositif de sensibilisation à cet enjeu du "consommer au bon moment" et plus généralement pour la maîtrise de la demande en énergie.

Développée par RTE, en partenariat avec l'Ademe, **l'application Écowatt** détermine en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs.

Un dispositif d'alerte indique les heures où les consommateurs sont appelés à agir pour réduire ou décaler leur consommation d'électricité, pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

Sobriété en éclairage public et biodiversité



Le 27 septembre 2022, le SDE22 et Dinan Agglomération ont présenté le travail réalisé pour l'élaboration d'une **charte "Éclairage public et Biodiversité"**. Les deux collectivités s'engagent à disposer d'un éclairage public plus vertueux et plus respectueux de la vie nocturne et des milieux naturels.

24 communes de Dinan Agglomération sont engagées dans cette démarche : Brusvily, Créhen, Dinan, Évran, Landébia, Languédias, Lanvally, Le Hinglé, Plélan-le-Petit, Pleslin-Trigavou, Pleudihen-sur-Rance, Plorec-sur-Arguenon, Plouër-sur-Rance, Plumaudan, Plumaugat, Quévert, Saint-André-des-Eaux, Saint-Cast-le-Guildo, Saint-Hélen, Saint-Juvat, Saint-Méloir-des-Bois, Saint-Samson-sur-Rance, Trélivan et Yvignac-la-Tour.

Un atlas de la biodiversité permet aux communes de connaître, de préserver et de valoriser leur patrimoine naturel. Il est élaboré à partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore, avec l'appui d'une équipe d'experts, des acteurs du territoire et des citoyens.

Le SDE22 a mis en place avec les collectivités membres l'extinction totale de nuit et la suppression des sources lumineuses les plus polluantes, l'objectif est d'aller encore plus loin en matière d'éclairage écologique et d'inciter à **"éclairer mieux, éclairer juste, éclairer durable"**.



Le PEBreizh devient association

Le 2 mai 2022, les membres du PEBreizh (Pôle Énergie Bretagne) se sont réunis au siège du SDE35, à l'occasion de l'assemblée constitutive de la nouvelle association PEBreizh – Territoire d'Énergie Bretagne.

C'est en 2011 que les quatre Syndicats d'Énergie de Bretagne ont fondé le PEBreizh, rejoints en 2019 par Brest Métropole.

Le PEBreizh porte des actions communes sur le contrôle de concession, sur des démarches concertées avec les opérateurs, le montage et le portage de projets, et permet d'échanger sur l'ensemble des domaines d'activités, notamment les sujets liés à la transition énergétique.

Ce statut associatif lui donne une meilleure légitimité opérationnelle et une autonomie financière.



Les membres du Comité Syndical au 1^{er} juillet 2023

PRÉSIDENT & VICE-PRÉSIDENT(E)S



PRÉSIDENT
Dominique RAMARD
Saint-Juvat
Collège de Dinan



1^{ER} VICE-PRÉSIDENT
Pierre GOUZI
Lannion
Collège du Trégor Goëlo



2^{ÈME} VICE-PRÉSIDENTE
Odile MIEL GIRESSE
Dinan
Collège de Dinan



3^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
Jean-Paul LE CALVEZ
Quemper-Guezennec
Collège de Guingamp



4^{ÈME} VICE-PRÉSIDENTE
Martine POULAILLON
Loudéac Communauté
Bretagne Centre
(Le Mené) Collège des EPCI



5^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
Olivier ALLAIN
Corlay
Collège du Centre Ouest
Bretagne



6^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
Pierrick BRIENS
Lamballe-Armor
Collège de Saint-Brieuc



7^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT
Jean-Marc LABBÉ
Saint-Brieuc Armor Agglomération
(La Méaugon)
Collège des EPCI

Mandat 2020-2026

Président

Dominique Ramard, Saint-Juvat

Vice-Présidents

Pierre Gouzi, Lannion

Affaires générales - Personnels - Informatique et télécommunications

Odile Miel-Giresse, Dinan

Planification - PCAET - PLU - International - Relations aux usagers

Jean-Paul Le Calvez, Quemper-Guezennec

Suivi des concessions

Martine Poulaillon, Loudéac Communauté Bretagne Centre

Finances

Olivier Allain, Corlay

Énergies renouvelables

Pierrick Briens, Lamballe-Armor

Suivi des travaux

Jean-Marc Labbé, Saint-Brieuc Armor Agglomération

Usages énergétiques - Maîtrise des consommations (bâtiments, éclairage public ...) - Mobilités



LES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL



Thierry ANDRIEUX
Hénon
Collège de Saint-Brieuc



Siège non pourvu
XX
Collège des EPCI



Gilbert BERTRAND
Binic-Étales-sur-Mer
Collège de Saint-Brieuc



Johan BERTRAND
Saint-Donan
Collège de Saint-Brieuc



Pascal BONNEAU
Grâces
Collège de Guingamp



Dominique BRIAND
Dinan Agglomération
(Caulnes)
Collège des EPCI



Patrick BRIGANT
Leff Armor Communauté
(Plélo)
Collège des EPCI



Yves CORBEL
Plouguiel
Collège du Trégor Goëlo



Mickaël COSSON
Hillion
Collège de Saint-Brieuc



Michel DESBOIS
Saint-Méloir des Bois
Collège de Dinan



Nadia DRUILLENNEC
Saint-Brieuc
Collège de Saint-Brieuc



Michel FERON
Plaine-Haute
Collège de Saint-Brieuc



Alexandre GAREL
Langoat
Collège du Trégor Goëlo



Mickaël GAUVAIN
Goudelin
Collège de Guingamp



Joël GESRET
Plélan le Petit
Collège de Dinan



Jacky GOUAULT
Paimpol
Collège du Trégor Goëlo



Hervé GUÉLOU
Lannion Trégor
Communauté
(Plufur)
Collège des EPCI



Xavier HAMON
Le Quillio
Collège du Centre Bretagne



Aurélie HERVÉ
Plouguenast-Langast
Collège du Centre Bretagne



Jean-Yves JOSSE
Plédran
Collège de Saint-Brieuc



Philippe LANDURÉ
Dinan Agglomération
(Quévert)
Collège des EPCI



Pascal LAPORTE
Plérin
Collège de Saint-Brieuc



Maryse LAURENT
Ploufragan
Collège de Saint-Brieuc



Sandra LE NOUVEL
Communauté de
Communes
du Kreizh Breizh
(Bon Repos sur Blavet)
Collège des EPCI



Christian LE RIGUIER
Saint-Martin des Prés
Collège du Centre Ouest
Bretagne



Maxime LEBORGNE
Pluduno
Collège de Dinan



François MALGLAIVE
Plouër-sur-Rance
Collège de Dinan



Siège non pourvu
XX
Collège du Trégor Goëlo



Guy MARÉCHAL
Perros-Guirec
Collège du Trégor Goëlo



Jean-Louis MARTIGNÉ
Loudéac Communauté Bre-
tagne Centre
(Caurel)
Collège des EPCI



Jean-Yves MARTIN
Yffiniac
Collège de Saint-Brieuc



Patrick MARTIN
Châtaudren-Plouagat
Collège de Guingamp



Jean-Louis NOGUES
Saint-André des Eaux
Collège de Dinan



Marie-Agnès POGAM
Guingamp
Collège de Guingamp



Christian PRIGENT
Guingamp Paimpol
Agglomération
(Plougonver)
Collège des EPCI



Gérard QUILIN
Lannion Trégor
Communauté
(Plounévez-Moëdec)
Collège des EPCI



Loïc RAOULT
Plourhan
Collège de Saint-Brieuc



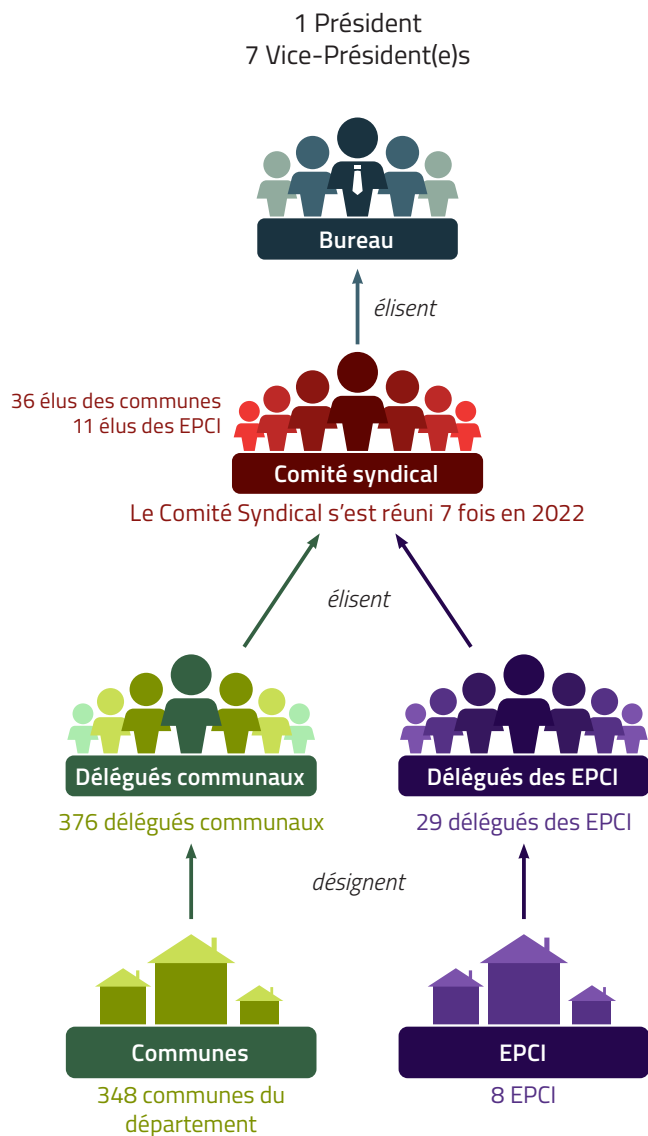
Michel RIOU
Plufur
Collège du Trégor Goëlo



Dominique VIEL
Illifaut
Collège du Centre Bretagne



Réunions de Collèges du SDE22



Chaque année, les réunions de Collèges en territoire sont organisées au mois de juin et juillet. Elles réunissent les délégués des 348 communes et des 8 EPCI au SDE22.

Pour le Collège de Saint-Brieuc, cette réunion s'est déroulée à la salle du Grand Pré à Langueux ; pour le Collège de Dinan, au siège de Dinan Agglomération ; pour le Collège de Guingamp, à la salle Lann Vihan de Plouisy, pour le Collège Centre-Bretagne, au siège de Loudéac Communauté Bretagne Centre ; pour le Collège Centre-Ouest-Bretagne, à la salle Guillaume Le Caroff de Rostrenen ; pour le Collège Trégor-Goëlo, à l'Espace Sainte-Anne de Lannion.

La thématique abordée en 2022 était : "Face à la hausse du prix des énergies : comment consommer moins et produire plus sur le patrimoine public ?", avec présentation du contexte énergétique et de l'accompagnement des communes et des EPCI par le SDE22 et les structures partenaires.



Les *travaux* conduits par le SDE22 en 2022

Les compétences historiques

Le SDE22 prend en charge les travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité sur l'ensemble du département. La maîtrise d'ouvrage est répartie avec Enedis dans le cadre du contrat de concession.

Pour les réseaux d'éclairage public, le SDE22 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension et de renouvellement dans toutes les communes et EPCI du département. Il dispose d'un bureau d'études interne, qui réalise l'ensemble des projets neufs ou de rénovation.

Pour les réseaux de télécommunications, le SDE22 est maître d'ouvrage du génie civil des Infrastructures de Communication Électronique (ICE) lors des effacements. Il travaille en coordination avec Orange et Mégalis pour les programmations de travaux.

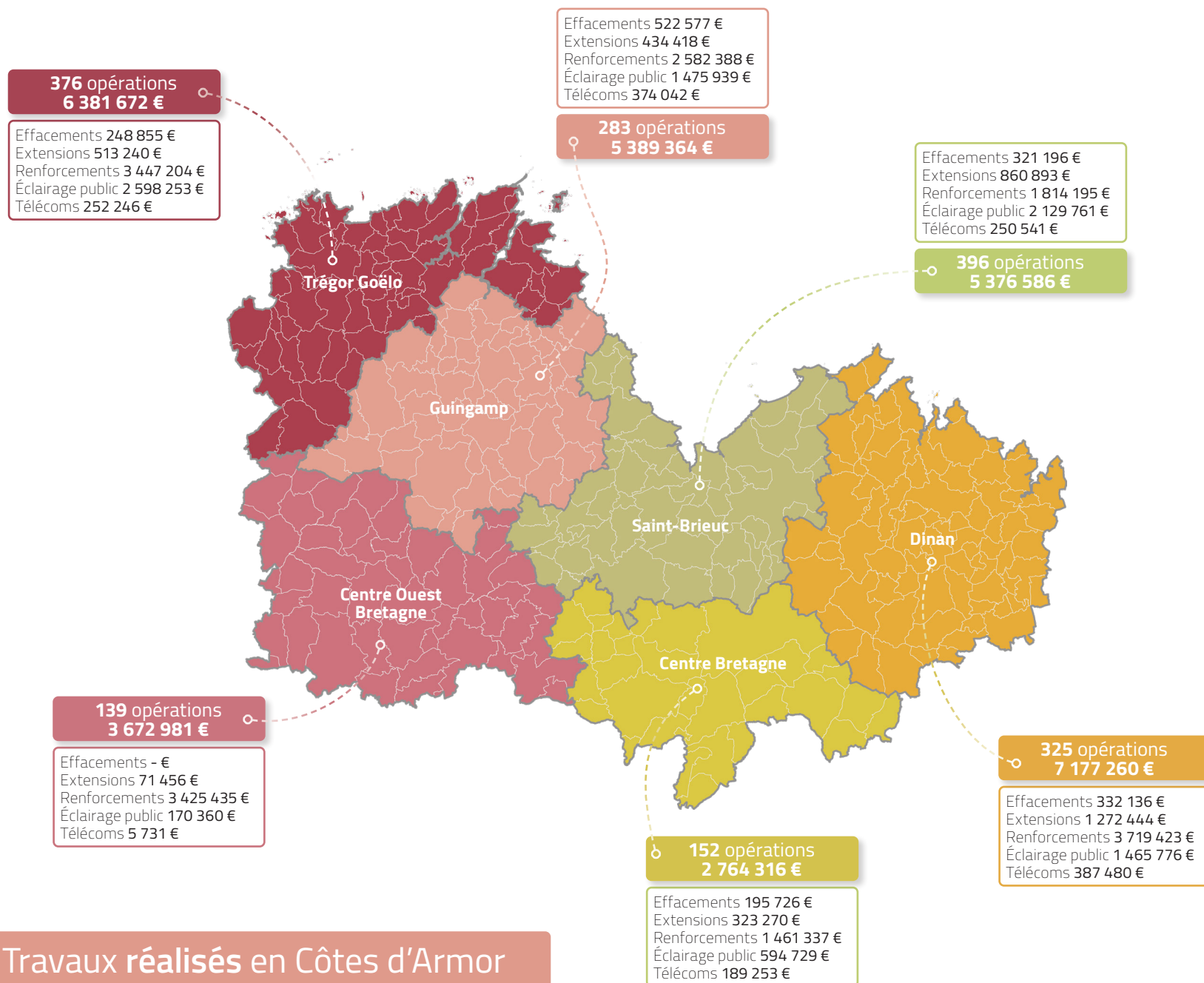
En 2022, le programme des travaux 2022 s'est chiffré à 41 158 400 €

Le patrimoine du SDE22

14 300 km de réseaux Basse Tension (BT)
11 850 km de réseaux Moyenne Tension (HTA)
15 400 postes de transformation HTA/BT
407 500 abonnés au service de l'électricité
126 400 foyers d'éclairage public



Répartition des travaux par Collège



Travaux réalisés en Côtes d'Armor
1671 opérations / 30 762 179 €

(hors volumes de travaux électriques, réalisés sur les 38 communes urbaines, par ENEDIS)

Réseau électrique : renforcements, extensions, effacements
 Réseau d'éclairage public - Réseau télécom - Réseau gaz



Lannion

Les mesures financières du SDE22 pour soutenir l'activité et l'emploi

La crise sanitaire de 2020-2021, la reprise économique qui s'en est suivie et les événements survenus en Ukraine en février 2022 ont amené les matières premières à subir une forte inflation des prix, impactant les chantiers du SDE22 et mettant en péril les équilibres financiers et économiques du marché à bons de commande avec les prestataires.

Pour éviter des conséquences lourdes sur l'économie locale et les investissements, le SDE22 a mis en place dès mars 2022 un **dispositif de soutien financier** (avec la mise en place de coefficients compensateurs).

Ces mesures temporaires ont pu être levées en décembre 2022 dès que les indices de révision des prix ont permis de compenser les coûts réels et après constat d'une légère déflation des prix, notamment pétroliers.

Cette action a permis de limiter la baisse d'activité des travaux et de ne pas ralentir les réalisations dans un contexte particulièrement difficile.

En 2022, les délais pour réceptionner les postes de transformation et les transformateurs étaient de **50 semaines** (contre 10 semaines en 2021) ; pour les luminaires, les délais étaient de **12 à 16 semaines** (contre 8 en 2021)

Face à l'augmentation des prix des matières premières, le SDE22 a pris un certain nombre de mesures :

- Avenant pour ajuster les prix du marché 2021 (7%)
- Échanges réguliers avec les prestataires et les fournisseurs pour plus d'agilité et d'anticipation des tendances
- Anticipation des dates de piquetage sur sites
- Anticipation des commandes de matériels dès instruction des dossiers
- Regroupement des commandes pour négociation des prix
- Mise en place de stocks (câbles, transformateurs...)
- Réutilisation provisoire d'ouvrages déposés.



Réseaux électriques

Renforcement, renouvellement et sécurisation des réseaux

En 2022, le SDE22 a investi **31 297 099 €** sur le réseau électrique.

839 opérations, financées par le SDE22, ont été réalisées dans le département, dont **308** opérations de sécurisation des réseaux. L'objectif est d'éliminer les réseaux dits "fragiles" (réseaux basse tension fils nus), sensibles aux aléas climatiques et sources de chutes de tension.

Effacements des réseaux électriques en 2022

- **254 extensions Basse Tension** - 5 130 118 €
- **46 renforcements Haute Tension A** - 2 401 807 €
- **308 sécurisations fils nus Basse Tension** - 12 569 307 €
- **177 renforcements Basse Tension** - 8 034 097 €
- **54 effacements de réseaux Basse Tension** - 3 161 770 €

En 2022, le SDE22 a mis en service sous sa maîtrise d'ouvrage

- ▶ **199 km** de réseau électrique aérien BT (basse tension) dont **138 km** de fils nus BT déposés et renouvelés.
- ▶ **14,25 km** de réseau électrique BT souterrain dont **6 km** d'extension.



Le SDE22 a obtenu en 2022, **862 830 €** d'aides financières dans le cadre du **Plan de Relance du FACÉ** (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification).

Ces crédits ont été affectés à des travaux de renouvellement de fils nus (remplacement par du réseau torsadé ou passage en souterrain).

Les 7 communes qui ont bénéficié de ces travaux de renouvellement du réseau électrique sont :

- ✎ Plouguenast-Langast
- ✎ Bourbriac
- ✎ Plurien
- ✎ Canihuel
- ✎ Le Haut-Corlay
- ✎ Lanrelas
- ✎ Eréac



Information aux entreprises

En présence d'Enedis, le SDE22 a présenté la nouvelle procédure de mise en place de l'inventaire détaillé et localisé (ADELE) à ses prestataires travaux, le 1^{er} décembre 2022.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, ce dispositif permet de localiser et d'identifier les ouvrages et en particulier les branchements et ainsi de fiabiliser les inventaires patrimoniaux de la concession.



Plouguenast-Langast



Rénovation éclairage public à Saint-Cast-Le-Guildo

La rénovation des installations d'éclairage public a eu lieu sur le boulevard de la Mer, à Saint-Cast-le-Guildo, de janvier à avril 2022.

Les travaux, réalisés par l'entreprise Allez, de Lamballe Armor, ont consisté en la dépose de 50 foyers et mâts, ainsi que de deux commandes d'éclairage public.

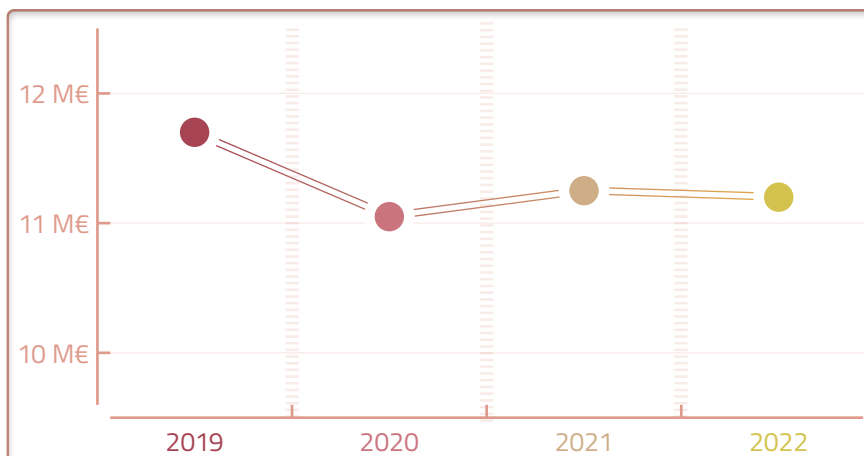
Ils ont été remplacés par 41 foyers et mâts.



Avant / Après



Évolution du montant des travaux depuis 2019 (en millions d'€)



Éclairage public

Le SDE22 installe du **matériel performant** qui génère des **économies d'énergie**.

Il accompagne aussi les collectivités pour mettre en œuvre la sectorisation d'horaires d'allumage, afin que l'éclairage public soit en adéquation avec les usages des différents quartiers des communes.

En 2022

Le SDE22 a réalisé **10 713 889 €** d'investissements sur l'ensemble du département pour **850** chantiers.

Chiffres clés 2022

126 454 sources lumineuses sont gérées dans le département.

Entre 2021 et 2022, la commune de Dinan a transféré la compétence Maintenance Eclairage public au SDE22.

Le taux de pénétration des sources LED est de 14% sur le parc du SDE22. Ce type de source en plus d'être plus respectueuse de l'environnement (grâce à ses températures de couleur), permet des économies importantes de maintenance et de consommation pour les collectivités.

L'objectif du SDE22 est d'atteindre un taux minimal de 35% (soit 25 000 points lumineux remplacés) en 10 ans par la mise en place d'une politique incitative et de programmes pluriannuels d'investissement.

Maintenance et Dépannages

L'enveloppe financière de la maintenance de l'éclairage public est de **2 480 965 €** pour 2022 (2 280 868 € en 2021).

La maintenance est assurée par le SDE22 sur la quasi-totalité des communes et EPCI (3 communes ont conservé la maintenance en interne), avec un marché passé avec 7 entreprises. La commune de Dinan a transféré la maintenance au 1^{er} juillet 2021.

Le SDE22 assure une maintenance curative et une maintenance préventive, qui a lieu tous les 2 ans sur **126 454 points lumineux**.

Les participations financières des communes sont forfaitaires. Depuis le 1^{er} janvier 2022, elles tiennent compte du classement des collectivités - urbain ou rural et du niveau de perception de la TCCFE* à 0 / 50% / 100% par le Syndicat.

- Foyer dit "traditionnel" : le forfait annuel est compris entre **14,82 € et 22,22 €**
- Foyer dit "étanche" et LED : le forfait annuel est compris entre **11,53 € et 17,29 €**
- Foyer Terrain de sport dit "traditionnel" : le forfait annuel est compris entre **42,34 € et 63,51 €**
- Foyer Terrain de sport dit "étanche" et LED : le forfait annuel est compris entre **31,99 € et 47,98 €**

Les participations sont minorées pour les foyers récents, LED notamment. Ainsi, les communes qui s'engagent dans la rénovation de leur éclairage verront leur financement de maintenance réduit.

- Les prestations de géoréférencement des réseaux sont inclus dans les forfaits, ainsi que ceux relatifs aux DT / DICT* (*voir ci-contre).



Les informations, ainsi qu'une fiche téléchargeable à compléter et à retourner au SDE22 sur la procédure à suivre en cas d'accident avec un tiers identifié sur du matériel d'éclairage public, se trouvent sur le site du SDE22 :

www.sde22.fr

(rubrique : activités/l'éclairage public/déclarer un sinistre)



Perros-Guirec

Les DT/DICT

En tant que gestionnaire du patrimoine d'éclairage public, le SDE22 doit répondre aux DT / DICT (Déclaration de travaux / Déclaration d'intention de commencement de travaux).

Elles sont demandées par toute personne qui mène des travaux sur le domaine public, afin de connaître précisément les réseaux présents dans le sous-sol.

En 2022, le SDE22 a répondu à **37 781 DT et DICT** transmises par les exploitants de réseaux et entreprises sur le site du guichet unique.

Cette prestation constitue une mutualisation au niveau départemental, pour le compte de chaque commune.

Les sinistres

Dans le cadre de la gestion et du suivi des dommages causés aux installations d'éclairage suite à des vols, dégradations ou accidents, le SDE22 a géré en 2022 :

- **83** dossiers "accident" dont l'auteur des faits a été identifié :

- **71** dossiers ont été pris en charge par les assurances des tiers
- **12** dossiers ont été traités en direct : le montant financier des travaux à réaliser a été pris en charge par l'auteur des faits

En 2022, **11** vols de câbles en cuivre sont à déplorer sur les communes de Lannion (2), Illifaut, Plouisy, Pabu, Ploumagoar (2), Goudelin, Saint-Agathon, Gouarec et Lanvallay.

Le montant du préjudice s'élève à **84 600 €**.

*TCCFE : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité



Les coupures à distance expérimentées

Deux expérimentations de coupure de l'éclairage public - en partenariat avec Enedis - se sont déroulées à **Saint-Juvat** et à **La Méaugon**, le 22 novembre 2022. Dans le cadre de la signature de la charte Écowatt en septembre 2022 lors du Congrès FNCCR de Rennes, le SDE22 s'est engagé à entreprendre des actions de sobriété énergétique afin de contribuer à la baisse des consommations, notamment lors des alertes Écowatt.

Parmi ces actions : la mise en place d'un dispositif "test" sur l'éclairage public. En partenariat avec Enedis, le SDE22 est devenu pilote en France pour une **expérimentation innovante et inédite** de coupure et de rallumage de l'éclairage public à distance via les compteurs communicants Linky.

Après cette expérience réussie, le SDE22 a souhaité élargir le dispositif aux 26 collectivités signataires de la charte Écowatt ou souhaitant le faire sur la base du volontariat. La démarche pourrait ainsi être étendue à toutes les communes du département.

Ce dispositif "**Alerte Écowatt, je coupe mon éclairage public**" est une action exemplaire et incitative à disposition des collectivités afin de contribuer à la sobriété énergétique. Un travail de collaboration est prévu afin de prévenir les usagers (informations, signalisations mises en place...).



Le SDE22, lauréat de Lum'Acte

En 2022, le SDE22 a candidaté au programme d'aide **Lum'ACTE**, organisé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Ce programme a pour but de **structurer la compétence éclairage public** des collectivités et de les accompagner au stade des études sur les enjeux d'innovation, de pilotage, de prise en compte environnementale, d'optimisation de la consommation énergétique.

Le SDE22 a été désigné lauréat de ce programme avec une aide accordée de 168 847 € portant sur les volets suivants :

- ✎ la mise en place d'une charte "éclairage et biodiversité"
- ✎ la rédaction d'un cahier des charges et de préconisations
- ✎ la rédaction d'une trame de type Schéma Directeur d'Investissement et d'Aménagement
- ✎ l'amélioration des bilans techniques et énergétiques des ouvrages.

L'extinction de l'éclairage public au cœur des préoccupations

En 2022, le contexte énergétique extrêmement défavorable s'est traduit par une hausse générale des prix de l'énergie. Les collectivités ont été nombreuses à chercher des solutions pour réduire leur facture.

L'une des solutions privilégiées a été la réduction de la durée d'allumage de l'éclairage public. Bien que le changement des horaires d'éclairage dépende de la police du maire, les communes devaient prendre un arrêté municipal et l'envoyer au SDE22

Le SDE22 a pu solliciter l'entreprise en charge de la maintenance de l'éclairage public pour faire les réglages. Certaines communes ont formé un agent habilité à faire les réglages.

Les réseaux de télécommunication

En 2022, **181** chantiers d'Infrastructure de Communication Électronique (ICE) coordonnés avec Orange ont été conduits pour un montant de commandes de **2 351 842 €**.

Coordination des opérations

Dans le cadre d'un effacement coordonné, le SDE22, maître d'ouvrage du génie civil des Infrastructures de Communication Électronique (ICE), réceptionne les travaux avec l'opérateur Orange. Celui-ci a ensuite l'obligation de faire passer ses câbles cuivre et fibre optique dans la nouvelle ICE.

En 2022, l'arrivée d'un nouveau prestataire d'Orange a entraîné de gros dysfonctionnements dans le déroulé des câblages souterrains. Des revues d'affaires, organisées deux fois par mois par le SDE22, ont permis de prioriser des dossiers et éviter de bloquer certains aménagements.

Travail avec Orange

Le travail, débuté en 2021 avec Orange, pour que le SDE22 puisse devenir propriétaire des Infrastructures de Communication Électronique (ICE) s'est poursuivi en 2022.

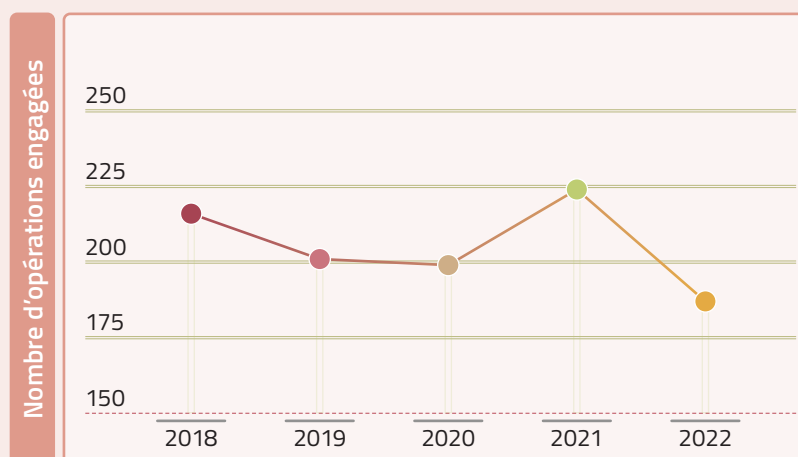
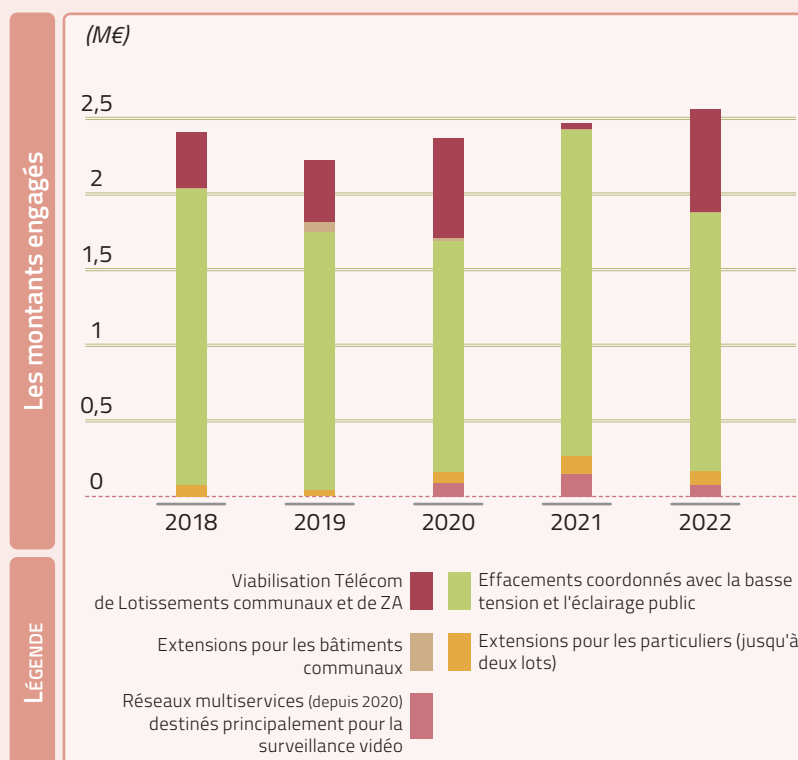
L'entreprise 2CT a été désignée pour accompagner le Syndicat dans les différentes étapes : définir la stratégie, avancer sur la rédaction d'une convention, étudier la propriété des ouvrages, mettre en place les tarifications.

Les échanges avec Megalis renforcés

L'année 2022 a été marquée par un renforcement des échanges avec le syndicat mixte Mégalis, qui porte le déploiement de la fibre en Côtes d'Armor. Trois rencontres se sont déroulées en janvier, mars et décembre 2022, dans l'objectif de mieux coordonner les travaux et mettre en place des programmations communes.

Une réflexion a abouti à l'utilisation des appuis du SDE22 pour poser les réseaux de Mégalis.

Effacement de réseaux de télécommunication électronique





Saint-Agathon



Travaux et réalisations en images



Glomel



Saint-Agathon



Lannion

Les autres actions menées *pour les territoires et les collectivités*

Réseaux de gaz

Le SDE22 est **autorité organisatrice** du service public de la distribution de gaz. Il exerce cette compétence facultative pour le compte de 72 communes dans les Côtes d'Armor.

Les 25 autres communes desservies en gaz exercent elles-mêmes cette compétence.

La faible volumétrie des montants de travaux sur le réseau gaz par le SDE22 s'explique par le fait que les concessions signées intègrent la réalisation des investissements par le concessionnaire GRDF.

Le SDE22 n'est pas à ce titre le maître d'ouvrage, mais il est parfois amené à anticiper certains projets par la pose de fourreaux ou de canalisations en attente dans le cadre de coordination de travaux.



Des discussions se sont engagées avec GRDF en 2022 sur le nouveau modèle de contrat de concession. Ce nouveau modèle a été négocié au niveau national avec la FNCCR et France Urbaine (représentant les métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération et grandes villes de France).

Parmi les nouveautés de ce modèle de contrat de concession, la mise en place :

- ✎ d'un bilan de fin de contrat
- ✎ d'un Schéma Directeur des Investissements avec un plan pluriannuel pour moderniser le réseau
- ✎ d'un suivi d'indicateurs de performance, du patrimoine technique et comptable
- ✎ la possibilité d'appliquer des pénalités financières en cas de non atteinte des objectifs fixés par le contrat de concession
- ✎ des objectifs de transition énergétique intégrant notamment la sobriété énergétique, les gaz verts, la mobilité durable.

L'objectif du SDE22 est de faire évoluer en 2023 le contrat actuel qui regroupe plusieurs contrats communaux vers un contrat départemental "pivot" avec accueil au fur et à mesure des contrats communaux. Ce nouveau contrat départemental reprendra les dispositions plus avantageuses du nouveau contrat.



Achat groupé d'énergies

Le groupement d'achat d'énergie (gaz et électricité), porté par le SDE22 depuis plusieurs années et permettant de mettre à profit des collectivités une réelle expertise, continue de s'étendre. De nouveaux membres ont ainsi rejoint le groupement qui compte désormais près de **402 adhérents pour l'électricité et 129 pour le gaz**.

En 2022, les factures payées par l'ensemble des membres représentaient près de **31 millions d'euros** pour l'électricité. Malgré une augmentation du nombre de sites, la consommation globale a diminué, les messages de sobriété énergétique ont donc été entendus.

	Année	Nombre de PCE*	Consommations	Total facturé (TTC)
Electricité	2020	9 687	138 GWh	21,5 M€
	2021	10 650	185 GWh	30,4 M€
	2022	12 480	174 GWh	31,4 M€
Gaz	2021	946	123 GWh	6,7 M€
	2022	915	126 GWh	7,5 M€

*PCE : Point de Comptage et d'Estimation

Les marchés en cours au 31 décembre 2022

En 2022, le nouveau marché de fourniture d'électricité a débuté

Electricité (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024)

- ✎ Lot 1 : sites d'une puissance inférieure à 36 kVA : EDF
- ✎ Lot 2 : sites d'une puissance supérieure à 36 kVA : EDF
- ✎ Lot 3 : Haute Valeur Environnementale : VOLTERRES

Gaz (du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023)

- ✎ Total Energies pour le lot 1 (tarification T1/T2 correspondant à de petites chaudières)
- ✎ EDF pour le lot 2 (tarification T3 correspondant à de moyennes chaufferies)
- ✎ ENI pour le lot 3 (tarification T4, consommant plus de 5 GWh par an, 1 seul site concerné dans le département)

Dans le cadre du groupement d'achat d'énergie, le SDE22 recherche en permanence à optimiser les dépenses pour réduire les charges des collectivités. Une campagne d'optimisation des contrats a ainsi été réalisée en fin d'année 2022. Celle-ci vise, en lien avec les fournisseurs de gaz naturel, à trouver l'option tarifaire d'acheminement la plus économique pour chacun des sites.

Ainsi, après acceptation des propositions et la réalisation des prestations complémentaires de GRDF, 10 membres du groupement ont pu bénéficier d'une optimisation pour 15 sites représentant un gain annuel de plus de 25 000€.

Des dispositifs de soutien aux communes

Le SDE22 a accompagné les communes dans la mise en place de différents dispositifs gouvernementaux de soutien dans un contexte de marché énergétique très défavorable :

- 👉 le bouclier tarifaire sur les tarifs réglementés de vente du gaz et de l'électricité (hausse plafonnée à 4% en 2022 et à 15% au 1^{er} février 2023)
- 👉 la baisse de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) à 0,1 ou 0,5 €/MWh (depuis le 01/01/22 et au moins jusqu'au 31/12/23)
- 👉 le volume d'électricité à prix régulé (ARENH) : 100 TWh à 42 €/MWh
- 👉 le "bouclier tarifaire offre de marché" pour les clients éligibles au Tarif Réglementé de Vente d'électricité (pour les points avec une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, clients avec un chiffre d'affaires ou bilan n'excédant pas 2 M€ et avec un effectif de moins de 10 personnes)
- 👉 "l'amortisseur électricité" pour les structures ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire.

Dans le cadre du groupement d'achat d'énergies coordonné par le SDE22 et à l'occasion du renouvellement du marché d'électricité, **des réunions d'information techniques** ont été organisées en février 2022 en visioconférence.

L'objectif de ces réunions était de présenter aux membres du groupement d'achat leurs interlocuteurs : le SDE22, EDF (titulaire des lots 1 et 2 du marché) et Volterres (titulaire du lot 3) ; ainsi que les modalités d'exécution du marché.

Publication du guide pratique des optimisations des contrats C5 à destination des membres du groupement d'achat
Disponible sur www.sde22.fr



Zoom sur Écowatt en prévision de l'hiver 2022-2023

À l'automne 2022, le SDE22 s'est mobilisé pour sensibiliser les collectivités du département au dispositif Écowatt afin d'éviter les coupures durant les périodes de pics de consommation. Une communication sur les éco-gestes a été publiée : ces gestes simples peuvent en effet à eux seuls être déjà efficaces sur la réduction des consommations énergétiques.

Le SDE22 a montré l'exemple en signant la charte avec RTE et en initiant un groupe de travail interne sur la "sobriété énergétique" (sensibilisation à l'abaissement de la température du chauffage et réduction de la consommation des équipements aux heures de forte consommation).

La charte ÉcoWatt a été déclinée en Côtes d'Armor par un certain nombre d'actions :

- 👉 Mise en place d'un dispositif "test" sur l'éclairage public en sollicitant les communes acceptant de couper l'éclairage public lors des alertes Écowatt
- 👉 Sensibilisation des 348 communes et 8 EPCI des Côtes d'Armor via le groupement d'achats d'énergie : grâce à l'outil de suivi des consommations, possibilité de programmer des décalages de consommation d'énergie
- 👉 Engagement des agents du SDE22 pour les économies d'énergie
- 👉 Incitation des collectivités et des membres du groupement d'achat d'énergies à s'inscrire sur www.monecowatt.fr.

**Ma météo de l'électricité
pour éviter les coupures**

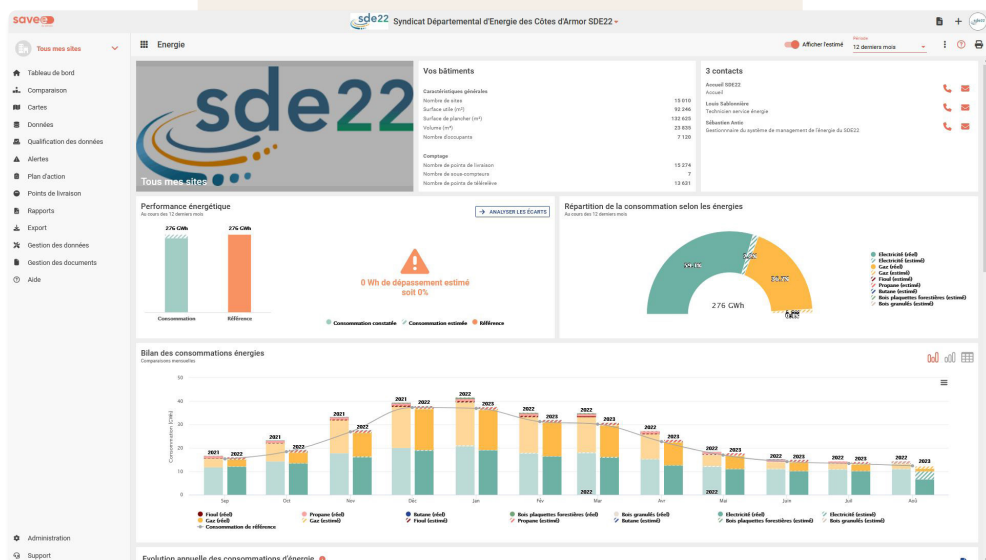
- 1 Je sais chaque jour s'il y a un **risque de coupure**
- 2 Je m'abonne à l'alerte **vigilance coupure**
- 3 Je sais quand et quels **éco-gestes** adopter

Une nouvelle plateforme de gestion de l'énergie en déploiement

L'année 2022 a été marquée par le lancement d'un appel d'offres pour la fourniture, la mise en œuvre, l'hébergement et la maintenance d'une **plateforme de gestion de l'énergie**.

L'objectif est de disposer d'une solution informatique complète de gestion des données énergétiques qui permette de gérer le périmètre du groupement d'achat d'énergie du SDE22, de collecter les données (consommations, productions et dépenses) de façon fiable et cohérente et de restituer ces flux de données sous la forme de tableaux de bord exploitables pour une gestion patrimoniale performante et une **aide à la décision des collectivités**.

La plateforme **savee** développée par la société Advizeo a été mise à disposition de l'ensemble des membres du groupement d'achat d'énergie au deuxième trimestre 2023.



Poursuite du programme ORÉCA

(Opération pour la Rénovation Énergétique en Côtes d'Armor)

A travers son programme ORÉCA en place depuis 2019, le SDE22 continue d'apporter son soutien financier aux travaux de rénovation énergétique des communes costarmoricaines.

En 2022, **18 projets** ont été retenus pour un montant prévisionnel d'aide de **257 000 €** (Binic-Étables-Sur-Mer, Saint-Servais, Trémorrel, Paule, Saint-Hervé, Plaintel, Plédéliac, Plouasne, Trélivan, Coatascorn, Lamballe-Armor, Saint-Juvat, Kerpert, Trégueux, Grâce-Uzel, Le Vieux-Marché, Trédrez-Locquemeau, Saint-Caradec).



Le réseau Énergies d'Armor

Le réseau Énergies d'Armor s'est réuni régulièrement en 2022 pour échanger de manière transversale sur toutes les thématiques liées à l'énergie sur le territoire des Côtes d'Armor.

Ce réseau, outre le SDE22, intègre toutes les structures travaillant sur les thématiques de l'énergie pour les collectivités du département : ADEME, Région, Département, DDTM, EPCI, grandes villes, associations...

Le Conseil en Énergie Partagé (CEP)

Le SDE22 soutient les structures porteuses du service de Conseil en Énergie Partagé (ALEC* du Pays de St Brieuc, ALEC* du Centre Ouest Bretagne, Dinan Agglomération, Lannion Trégor Communauté).

En 2022, cette aide s'est portée à **197 000 €**.

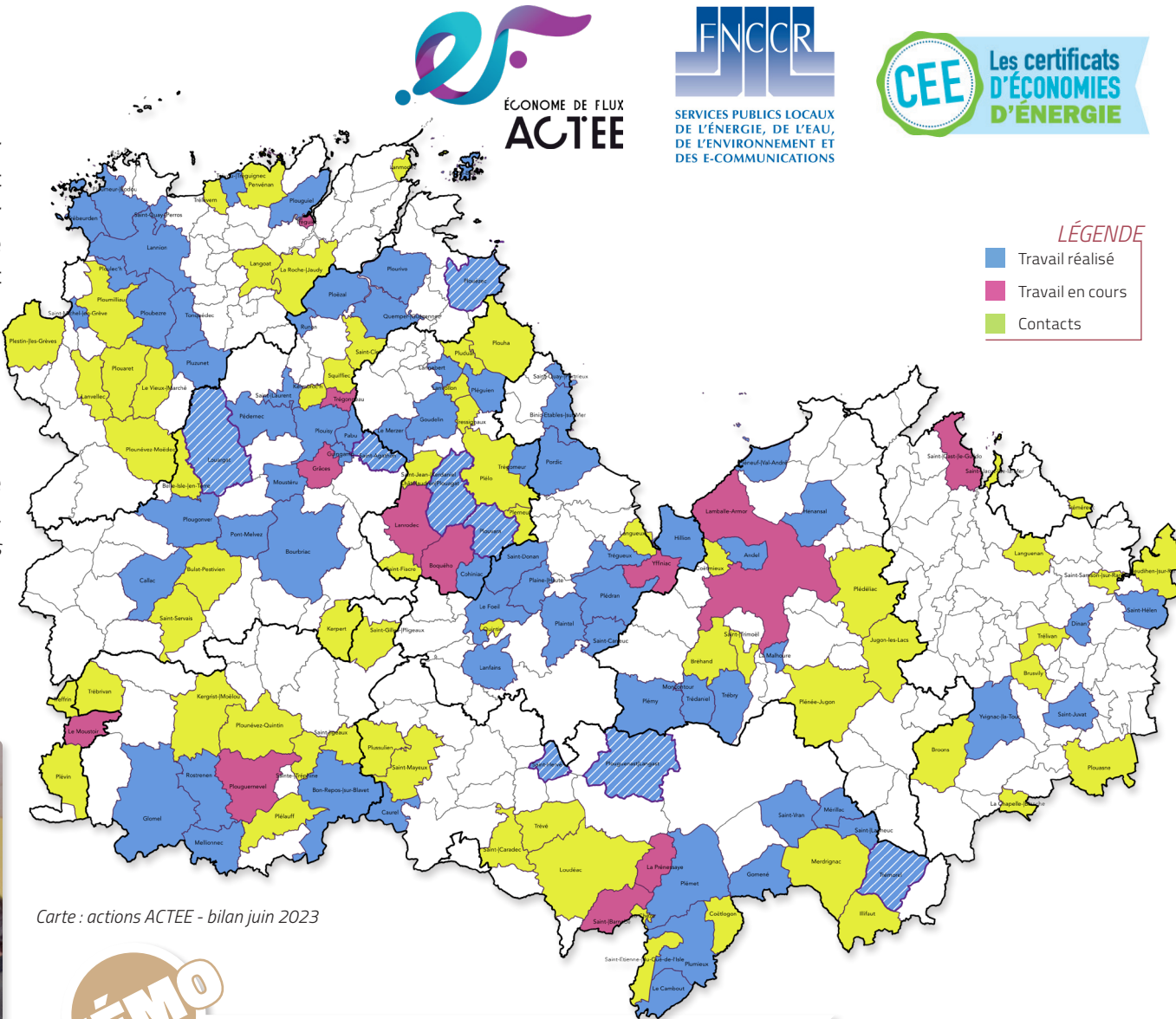
Programme ACTEE

Le SDE22 a poursuivi la dynamique engagée en 2021 pour accompagner les collectivités dans le cadre des appels à projet du programme ACTEE (Action des collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et qui vise à amplifier et massifier les opérations de rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités.

76 audits énergétiques ont ainsi pu être réalisés par des bureaux d'études spécialisés depuis le lancement du programme en partie financés par le programme ACTEE et le SDE22.

En plus des programmes SEQUOIA, MERISIER et CHARME, le SDE22 a aussi été retenu à l'appel à projets PEUPLIER (*Préservation, Efficacité et Utilité pour un patrimoine Lisible, Intemporel et des Édifices Résiliants*) à destination des **bâtiments culturels**.

ACT'EE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique



Carte : actions ACTEE - bilan juin 2023

MÉMO Les anagrammes du programme ACTEE

La mobilité électrique

En 2022, les bornes de recharge pour véhicules électriques exploitées par le SDE22 sont alimentées par une énergie **100% d'origine renouvelable** et hors garantie d'origine.

C'est le nombre d'abonnés au service Brev'Car en Côtes d'Armor en 2022

1 060



Bornes de recharge pour véhicules électriques

En 2022, le déploiement d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques a été soutenu par l'État, dans le cadre du Plan de Relance CAS FACÉ.

Un financement a été obtenu pour l'installation de **7 bornes accélérées sur des zones moins équipées** de façon à compléter le réseau existant et améliorer l'offre de service en secteur rural (Tonquédec, Canihuel, Saint-Hélen, Le Moustoir, Bréhand, Sévignac, Loguivy-Plougras).

Ce soutien de près de 65 000 € va permettre d'accélérer la mise en place de ces infrastructures attendues par les usagers et permettra également de contribuer concrètement et rapidement à l'atteinte de nos objectifs partagés en matière de réduction d'émissions de CO₂.

Les chiffres de l'année 2022 en Côtes d'Armor

En 2022, **61 795** recharges ont été effectuées sur les 171 bornes accélérées (22 kW) et 8 bornes rapides (50 kW) du réseau Brev'Car. Le total de ces recharges représente **7 043 079 km** parcourus, soit 704 tonnes équivalent CO₂ non rejetés.

Le top 10 des bornes accélérées les plus utilisées en Côtes d'Armor :

- | | | |
|-----|--|------------------------|
| 1. | Trégueux - Le Perray | 1 914 recharges |
| 2. | Taden - Zone des Alleux | 1 809 recharges |
| 3. | Ploumagoar - La Chesnaye | 1 496 recharges |
| 4. | Dinan - Place Duguesclin | 1 479 recharges |
| 5. | Saint-Brieuc - Rue des Promenades | 1 438 recharges |
| 6. | Pléneuf-Val-André - rue Clémenceau | 1 246 recharges |
| 7. | Binic-Étables-sur-Mer - Av. du G ^{al} De Gaulle | 1 223 recharges |
| 8. | Perros-Guirec - Hôtel-de-Ville | 1 182 recharges |
| 9. | Paimpol - Place du Goëlo | 1 145 recharges |
| 10. | Trégastel - Bd du Coz Pors | 1 022 recharges |

L'ensemble des fréquentations des bornes est consultable sur le site du SDE22, rubrique 'Activités / Mobilités / Bornes de recharges pour véhicules électriques'.

Schéma des mobilités

En 2022, le SDE22 a travaillé à la réalisation d'un schéma des mobilités, nouvel **outil de planification et de prospective** pour le développement d'infrastructures pour la recharge des véhicules électriques, au Gaz Naturel Véhicules (GNV), au bioGNV et à l'hydrogène vert.

Accompagné par les cabinets AEC et Mobilités Demain, le SDE22 a procédé à l'état des lieux ainsi qu'à la concertation des acteurs privés et publics concernés sur le territoire par l'élaboration de ce document (aménageurs privés, autorités organisatrices de mobilité, EPCI costarmoricains, communes, Département des Côtes d'Armor et gestionnaires de réseaux GRDF et Enedis), ainsi que la programmation des investissements qui en découlera.

Ce schéma définit **une trajectoire des besoins d'équipement et des attentes des usagers**. 4 ateliers se sont déroulés en septembre 2022 à Cavan (Lannion Trégor Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération), La Méaugon (Saint-Brieuc Armor Agglomération et Leff Armor Communauté), Jugon-Les-Lacs (Dinan Agglomération et Lamballe Terre et Mer) et Guerlédan (Loudéac Communauté Bretagne Centre et Communauté de Communes du Kreiz-Breizh).

Ces réunions avaient pour objectifs de déterminer une trajectoire départementale et par EPCI, pour l'installation de nouvelles bornes de recharge et une stratégie de déploiement.



Ouest Charge le service de mobilité du Grand Ouest

Les Syndicats d'Énergie du Grand Ouest (*) ont mis en commun leurs réseaux respectifs de bornes de recharge pour véhicules électriques au sein du service de mobilité **Ouest Charge**.



Pour connaître le tarif des bornes de charge en Côtes d'Armor, rendez-vous sur :

www.sde22.fr/bornes-de-charge-pour-vehicules

**Ouest Charge regroupe les Syndicats d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22), du Finistère (SDEF), d'Ille-et-Vilaine (SDE35), de Loire Atlantique (Sydela), du Maine-et-Loire (Sieml), de Mayenne (Territoire d'Énergie Mayenne) et de Vendée (Sydev).*



Un nouvel opérateur pour l'exploitation commerciale de Ouest Charge en Côtes d'Armor

Afin d'optimiser le coût d'exploitation des bornes et de simplifier le service de recharge pour les usagers de réseaux de bornes voisins, le SDE22 poursuit sa contribution en faveur du développement de la marque Ouest

Charge ainsi que du service de mobilité associé.

Au travers d'un groupement d'achat constitué de plusieurs SDE en Bretagne et Pays de la Loire, la supervision et gestion commerciale de Ouest Charge en Côtes d'Armor a ainsi été confiée à **Bouygues Énergies et Services**.

Par cette mutualisation, Ouest Charge constitue un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques couvrant l'ensemble du Grand Ouest : plus de **1 000 bornes** soit **2 200 points de charge**. Le service de recharge associé permet quant à lui un accès à davantage de bornes sur l'ensemble de la France.



Les 8 et 9 février 2022, une délégation de représentants du SDE22 et de Saint-Brieuc Armor Agglomération s'est rendue à Pau pour un voyage d'études en lien avec la filière hydrogène (H_2).

La Ville de Pau est la première collectivité en France à faire rouler des bus-tramway - nommés Fébus - à l'hydrogène et à disposer d'une station de production/ distribution d' H_2 .

En 2022, le SDE22 a participé à diverses réflexions et études portant sur le **développement d'une filière d'hydrogène vert en Côtes d'Armor**, en partenariat avec Saint-Brieuc Armor Agglomération, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la Banque des Territoires.

Le SDE22 a ainsi pris part au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt en direction d'opérateurs privés souhaitant produire et distribuer de l' H_2 vert sur le territoire.

Ce concours a été remporté par Valorem et Téréga. Ces nouveaux partenaires développent et réalisent le projet **Armor Hydrogène** initialement porté par la volonté de l'agglomération briochine de convertir à l'hydrogène ses bus de la ligne TEO (Transport Est-Ouest) ainsi que quelques bennes à ordures ménagères.

Par ce partenariat, le SDE22 entend ainsi :

- Positionner le vecteur énergétique hydrogène dans le système énergétique costarmoricain
- Développer la production locale d'énergies renouvelables permettant la production d'hydrogène (H_2) vert
- Développer les usages de l' H_2 vert dans l'industrie, la mobilité ou encore au travers de groupes électrogènes à hydrogène, venant soutenir ou suppléer le réseau électrique
- Développer les capacités d'injection de ce gaz dans les réseaux.



Énergie renouvelables

Le dispositif des Générateurs



En 2021, le SDE22 a répondu (dans le cadre d'un groupement porté par le PEBreizh-Pôle Énergie Bretagne, Breizh ALEC et Atlansun) à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à l'initiative du ministère de la Transition écologique et de l'ADEME pour mettre en place **un réseau de conseillers en région** pour répondre aux besoins d'ingénierie des collectivités en matière de **production d'énergies renouvelables** (photovoltaïque et éolien).

Ces conseillers de proximité ont vocation à :

- Sensibiliser les territoires au développement des énergies renouvelables et favoriser l'émergence de projets éoliens terrestres et photovoltaïques
- Conseiller les collectivités sur les typologies de projets, les modes de portage et de montages juridiques et financiers possibles...
- Accompagner et faire monter en compétence les collectivités sur ces sujets
- Réorienter les collectivités vers des experts adéquats lorsque le projet est qualifié.

Dans ce cadre, Rachel Jaunas a été recrutée en juin 2022 en tant que coordinatrice.

Lancement de l'activité photovoltaïque

L'année 2022 a permis le déploiement de l'activité photovoltaïque au sein du SDE22. En effet, le SDE22 souhaite mettre à disposition de ses communes membres toute l'ingénierie nécessaire à la réalisation de projets de production photovoltaïque optimisés et performants.

Un travail important a été réalisé pour proposer aux collectivités du territoire un service adapté à leurs attentes. Plusieurs marchés ont été ainsi attribués pour permettre la mise en place des outils administratifs et techniques nécessaires au bon fonctionnement du service.

Les techniciens du SDE22 ont rencontré plus de 40 communes désireuses de connaître les possibilités d'installations de production sur leur territoire.

Les premières réalisations verront le jour dans le courant de l'année 2023.



Le SDE22 et le Département des Côtes d'Armor, ont débuté une réflexion autour de la création d'une Société Publique Locale (SPL), la **SPLET Armor** avec l'objectif d'accélérer la transition énergétique dans le département.

Face au besoin de produire une énergie renouvelable locale, le SDE22 souhaite apporter ses conseils aux collectivités pour développer des installations de production photovoltaïque sur les toitures des bâtiments publics ou en ombrières sur parkings.

Le SDE22 et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor souhaitent être rejoints au sein de cette SPL par les communes et intercommunalités costarmoricaines au fur et à mesure de l'émergence de leurs projets photovoltaïques.

Mobilité **Gaz Naturel Véhicules** (GNV)

Mise en service des stations GNV de Quévert et Trégueux

L'année 2022 a vu la poursuite du déploiement du réseau de stations Gaz Naturel Véhicules (GNV) en Bretagne. Sur le territoire des Côtes d'Armor, deux stations GNV ont été inaugurées : la station de la zone d'activités de Bel Air à Quévert en service depuis le 3 octobre 2022 et la station de la zone des Châtelets à Trégueux en service depuis le 2 novembre 2022.

Le fonctionnement des stations GNV

A Dinan-Quévert et à Trégueux, quatre pistes de distribution rapide de carburant sont disponibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Les particuliers peuvent faire le plein de gaz par carte bancaire de la même façon que sur une station "traditionnelle". Pour les professionnels, une contractualisation spécifique est proposée avec Bretagne Mobilité GNV.

Un modèle d'économie circulaire

Portées par Bretagne Mobilité GNV22 (BMGNV22 est une filiale à 100% de la SEM Énergies 22), ces stations fournissent aux particuliers et aux professionnels du Gaz Naturel Comprimé (GNC), du bioGNC (issu de procédés tels que la méthanisation ou la pyrogazéification et bénéficiant de certificats de garanties d'origine) et à terme du bioGNC breton issu de la production de biogaz par des méthaniseurs locaux.

Un accompagnement des entreprises

La SEM Énergies 22 propose aux professionnels un soutien dans la conversion de tout ou partie d'une flotte de véhicules. Elle fait le point avec les professionnels pour évaluer leurs besoins et dimensionner leur flotte GNV.



*SEM : Société d'Économie Mixte

La SEM **Énergies 22**



En ce qui concerne la troisième station GNV, qui sera située sur la commune de Châtelaudren-Plouagat, la demande de permis de construire a été déposée le 25 novembre 2022.

Pour les stations suivantes, les discussions avec les intercommunalités costarmoricaines ont été initiées afin d'identifier et d'acquérir du foncier en mesure d'accueillir les infrastructures de distribution. Des terrains ont été retenus sur les communes de Plouisy, Rostrenen et Lannion. Les études de faisabilité pour ces projets ont été lancées.



Sur invitation de l'Antenne départementale de la Fédération Régionale des Travaux Publics Bretagne (TP22), les entreprises de travaux publics des Côtes d'Armor ont été conviées, le 23 septembre 2022, à visiter l'unité de méthanisation de la SAS Méthaservin à Saint-Hélen.

Elles se sont ensuite rendues sur la station d'avitaillement en bioGNV de Quévert, aux côtés des organisateurs de cette journée : GRDF, le SDE22 et la SEM Énergies 22.

Production d'énergie

Inauguration de la centrale photovoltaïque de Plounévez-Moëdec

La centrale photovoltaïque du Cosquer à Plounévez-Moëdec a été inaugurée le mercredi 29 juin 2022. Mis en service en mars 2021, les **7 600 panneaux solaires** produisent l'équivalent de la consommation électrique de **850 personnes**.

Portée par la SEM Énergies 22, le groupe IEL (Initiatives & Énergies Locales) et la SEM Lannion Trégor, la centrale solaire au sol de Plounévez-Moëdec est située sur un ancien centre d'enfouissement technique.

La production annuelle de la centrale est estimée à **2,96 millions de kilowattheures**.

Cette production équivaut également à la recharge d'un parc de 1 250 véhicules électriques totalisant **19 millions de kilomètres par an**.



Mise en service de la centrale de Ruca

Mise en service en octobre 2022, la centrale photovoltaïque de Ruca compte **9 822 panneaux solaires** implantés sur un ancien centre d'enfouissement technique, propriété de Kerval Centre Armor.

IEL (Initiatives Énergies Locales), la SEM Énergies 22, la commune de Ruca et Dinan Agglomération sont partenaires du projet.

Ces panneaux sont bi-faciaux ce qui permet de profiter de la réverbération de la lumière au sol et de réaliser un rendement électrique plus élevé.

Ce parc photovoltaïque doit produire annuellement **4,5 millions de kilowattheures**, ce qui représente la consommation de 1 280 personnes.

Un mât de mesure installé à Mérillac



Jeudi 16 juin 2022, les acteurs du projet de parc éolien de Mérillac ont inauguré le mât de mesure. Dominique Ramard, Président du SDE22 et de la SEM Énergies 22, était présent aux côtés de Claude Delahaye, maire de Mérillac et des acteurs du projet.

Le SDE22 a été sollicité par la mairie de Mérillac pour prendre la main sur ce projet qui suscitait de nombreuses convoitises de la part de promoteurs éoliens.

"L'intervention du SDE22, par l'intermédiaire de la SEM Énergies 22, va permettre de redonner la maîtrise du projet aux élus locaux"

Une société de projet, la Société d'exploitation du parc éolien Lancar Énergie, a ainsi été créée. La SEM Énergies 22 en est l'actionnaire unique. L'entreprise Gaïa Energy, spécialisée dans le développement éolien, a été choisie pour mener à bien ce projet à Mérillac.

En 2022, la SEM Énergies 22 a impulsé d'autres projets afin d'accompagner la production d'énergies renouvelables en Côtes d'Armor.

Photovoltaïque

➤ Plouguenast-Langast : la SEM Énergies 22 a développé un projet de centrale photovoltaïque sur la toiture du nouveau gymnase.

➤ Dinan-Trélivan : la SEM Énergies 22 travaille au développement d'une centrale photovoltaïque d'environ 5 MWc, sur le délaissé de l'aérodrome de Dinan-Trélivan, aux côtés de la société IEL.

➤ Bégard : la SEM Énergies 22 a débuté une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 249 kWc en autoconsommation sur l'hôpital de la Fondation Bon Sauveur.

Éolien

➤ Pluduno : en juillet 2022, le conseil municipal a délibéré en faveur du développement d'un parc éolien et d'une centrale photovoltaïque par la SEM Énergies 22 et la société Gaïa ES.

➤ La Motte : en octobre 2022, le conseil municipal a délibéré en faveur du développement d'un parc éolien par la SEM Énergies 22 et la société Gaïa ES.

Autres sujets

➤ Plougrescant : la SEM Énergies 22, accompagnée de la SAS Ys EmR, a identifié une zone favorable au développement d'un parc houlomoteur.

➤ Pluzunet : un projet de méthanisation a été initié sur le site du Smitred, dans l'objectif de valoriser les déchets organiques collectés dans le cadre de la mise en place de la loi Agéc (Anti-gaspillage et économie circulaire).

Perspectives de développement

La SEM Énergies 22 pourrait devenir un acteur clef dans le déploiement de réseaux de captage et de desserte en gaz renouvelables sur les territoires. Elle travaille également sur de nouveaux modèles de valorisation de l'énergie, notamment via l'obtention du statut de fournisseur d'énergie.



Signature de la nouvelle concession

Le SDE22, Enedis et EDF ont signé le vendredi 16 décembre 2022 le nouveau contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés. Il s'agit d'un contrat sur 30 ans à compter du 31 décembre 2022.

Le contexte

Les réseaux de distribution d'électricité moyenne et basse tensions (HTA et BT) appartiennent au SDE22 par transfert de compétence de l'ensemble des communes des Côtes d'Armor. Ce contrat de concession est conclu avec Enedis au titre de "gestionnaire du réseau" et EDF au titre de "fournisseur au Tarif Réglementé de Vente" (TRV).

En France, Enedis bénéficie d'un monopole sur la gestion et l'exploitation des réseaux moyenne et basse tensions, EDF également pour les tarifs réglementés de vente.

Des négociations locales dans un cadre national

Ce contrat de concession en Côtes d'Armor succède à celui de 1993 et qui prenait fin en juin 2023. Le Comité Syndical du SDE22 a décidé d'engager les négociations locales dès la fin 2018 afin d'intégrer les contours du contexte énergétique actuel.

Ce nouveau contrat de concession a été négocié localement sur la base d'une trame nationale établie entre la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), Enedis, EDF et France Urbaine.

Depuis 2018, des réunions techniques ont régulièrement eu lieu. La Commission Concessions du SDE22 a également participé aux échanges pour fixer les orientations stratégiques. En novembre 2022, le Comité Syndical du SDE22 a adopté le cadre de concession à signer.

Le contenu du contrat

Cette concession vise à confier à Enedis la gestion et l'exploitation des réseaux moyenne tension HTA (11 850 km) et basse tension (14 300 km), et encadre le service aux clients des tarifs réglementés de vente par EDF.

Un cahier des charges de concession décrit l'ensemble des missions dévolues à chaque concessionnaire sur :

- Les investissements à la charge du gestionnaire
- Les engagements environnementaux et sociaux
- Le service aux clients
- Les tarifications
- Les données
- Le cadre de la concession : contenu, terme de contrat.



La plupart des points relevant du cadre national, la négociation a porté sur quelques sujets "locaux" :

- la rédaction d'un Schéma Directeur des Investissements (SDI) sur les réseaux, ambitieux tant côté Enedis, que du côté du SDE22
- un premier Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) sur 4 ans, où Enedis investit 12% de plus que la moyenne des dernières années, avec une clause de séquestre si le volume financier n'est pas atteint
- un ajustement de la répartition de maîtrise d'ouvrage à un cadre opérationnel plus pertinent
- un montant de redevance d'Enedis au SDE22 en légère augmentation.

Le SDE22 a souhaité intégrer en plus du cadre national des éléments sécurisant le contrat sur sa durée, au bénéfice des communes costarmoricaines :

- une clause de revoyure si des dispositions légales évoluent, ce qui permet de sécuriser les aspects financiers, notamment en fin de concession
- l'intégration d'un état des lieux patrimonial et financier pour clarifier le "point zéro" de la nouvelle concession
- des modalités de gouvernance du contrat adaptées au territoire



- le portage de la maîtrise d'ouvrage par le SDE22 en communes urbaines.

Le Comité Syndical du SDE22 a cependant émis des observations sur le cadre national (qui ne pouvait être modifié localement) au sujet de :

- la remontée au résultat d'Enedis des provisions pour renouvellement non utilisées
- le mode de comptabilisation du passif de la concession
- la non-constitution d'amortissements sur l'ensemble des opérations et notamment pour les opérations en zone rurale
- l'application du TMO (Taux Moyen des Obligations) en fin de concession
- le niveau de participation financière des collectivités lors de déplacements d'ouvrages qui leur est moins favorable que précédemment dans ce nouveau contrat
- la qualification de fonds propres de concessionnaire pour les participations

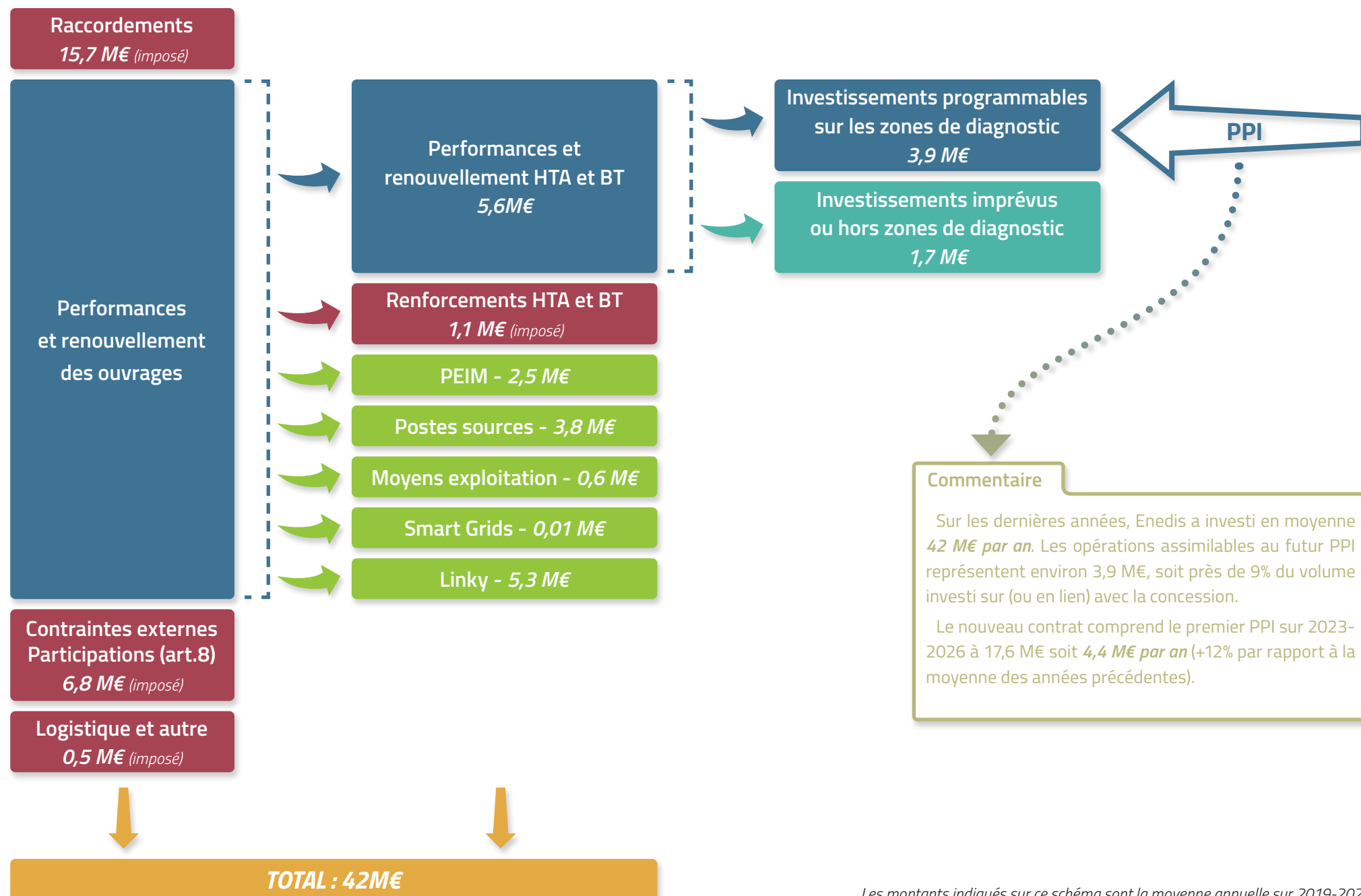
financières locales et notamment celles des collectivités costarmoricaines

- la réalisation des raccordements producteurs en zone rurale par Enedis pour les injections de moins de 100 kWc.

Les chiffres clés

La valeur du patrimoine de la concession en Côtes d'Armor est estimée à 1,3 Milliard d'euros. La partie d'investissement annuel d'Enedis figurant au PPI représente moins de 10% de l'ensemble des interventions sur le réseau costarmoricain.

Les investissements d'Enedis sur le département des Côtes d'Armor



Les montants indiqués sur ce schéma sont la moyenne annuelle sur 2019-2021

L'essentiel du SDI et du 1^{er} PPI

	Actuellement	Les principales valeurs repères du SDI à 30 ans	Les principaux objectifs du 1^{er} PPI 2023 - 2026
Temps de coupure moyen	105 min <i>Rural=137 min / Urbain=69,4 min</i>	Passer à 85 min <i>avec un suivi selon les zones rurales et urbaines par le SDE22</i>	
HTA – Zones PAC	558 km	Traitement de 500 km dont 225 km enfouis	40 km dont 24 km en enfouissement
HTA aérien	6 715 km de plus de 25 ans	Traitement de 3 500 km <i>Interventions en plus des investissements performance et renouvellement (hors PPI)</i>	250 km
CPI-HTA	102 km	Renouvellement de la totalité selon opportunités de travaux voiries	6,5 km
Fils nus BT	624 km	La totalité par Enedis en Urbain	80 km + 25 km par le SDE22
	3 382 km	La totalité par le SDE22 en Rural	450 km
CPI-BT	20 km	Renouvellement de la totalité selon opportunités de travaux voiries	2,5 km
BT-NP non daté	399 km	Renouvellement de la totalité et intervention selon accidentologie et opportunités de voirie	

LEXIQUE

BT : réseau Basse Tension

HTA : Réseau Moyenne tension

Zones PAC : Plan Aléas Climatique

PEIM : Programme Exceptionnel d'Investissements et de Maintenance (terminé en 2020)

PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement

SDI : Schéma Directeur des Investissements

anciennes technologies :

CPI : (HTA) Câble Papier Imprégné

NP : Neutre Périphérique

Le contrôle de la **concession** 2022

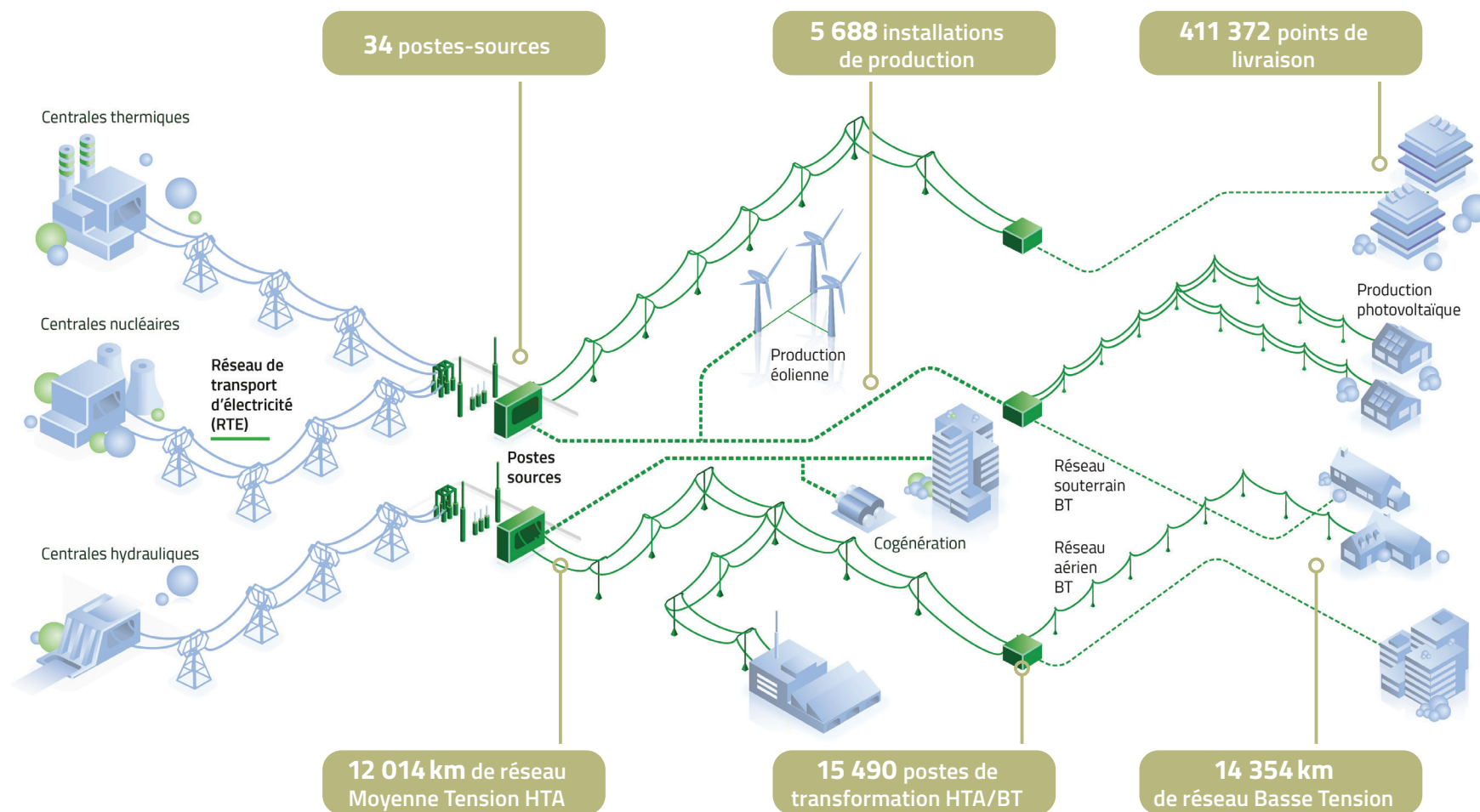
Enedis assure pour le compte du SDE22 en tant que concessionnaire, le développement et l'exploitation du réseau de distribution publique d'électricité. Il garantit la continuité du réseau, l'accès et le raccordement dans des conditions non discriminatoires.

Ces activités sont financées par le TURPE* à 90%. Le TURPE est fixé par la CRE* en accord avec les orientations de politiques énergétiques fixées par le Gouvernement.

EDF assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés à la concession aux tarifs réglementés de vente. Ces tarifs sont fondés sur une péréquation tarifaire nationale.

Le SDE22, en tant qu'autorité concédante, est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de la fourniture aux tarifs réglementés sur le département des Côtes d'Armor.

Le SDE22, EDF et Enedis sont liés par un contrat et le SDE22 effectue un contrôle au quotidien pour s'assurer de la bonne exécution du service public de l'électricité.



Évolution du nombre d'usagers (contrats) et de la consommation d'électricité

En Côtes d'Armor, le nombre d'usagers de la concession est passé à **411 372** au 31 décembre 2022, soit **25 184 de plus** depuis 2015.

Nombre d'usagers	399 549	403 349	407 572	411 372
	2019	2020	2021	2022
Volume consommé	3 992 GWh	3 916 GWh	4 147 GWh	3 887 GWh

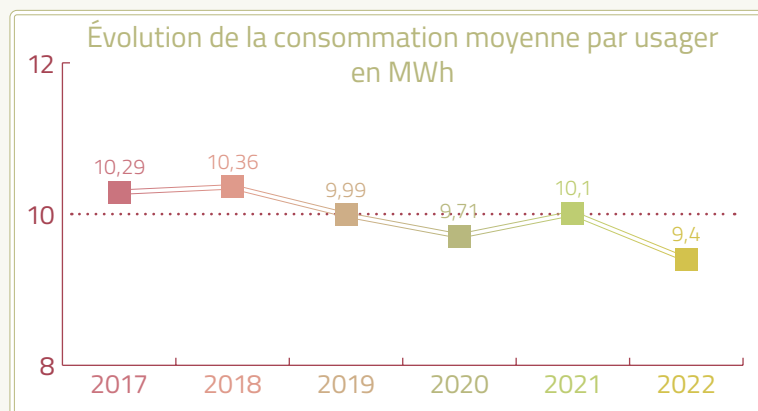
En 2022, la consommation des clients avec une puissance souscrite inférieure à 36 kVA a **baissé de 9,8%** alors que la consommation des autres clients (> 36 kVA) est assez stable.

Au global, c'est une **baisse de 6,3%** du volume global d'électricité consommée.

Progression de la production d'électricité

La production d'électricité en Côtes d'Armor est en progression depuis ces dernières années avec un léger infléchissement en 2021.

2018	2020	2021	2022
869 GWh	1 039 GWh	997 GWh	1 189 GWh



La tenue de tension du réseau électrique

Les clients mal alimentés

En basse tension, un client est dit Client Mal Alimenté (CMA) lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 minutes) sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise.

La plage de variation admise est de +10% ou -10% par rapport à la tension nominale 230/400 V (décret du 24 décembre 2007), soit une tension admissible comprise entre 207 et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés.

Enedis met en œuvre depuis 2018 et a ajusté en 2019 une nouvelle méthode de calcul statistique appelée GDO-SIG. Linky permettra au fur et à mesure de son déploiement d'ajuster cet indicateur.

Le nombre de clients BT (Basse Tension) mal alimentés était de 2 599 en 2022 contre 2 602 en 2021.

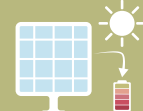
Le taux de Clients Mal Alimentés s'établit à 0,6%.

Raccordement des producteurs

Énergie injectée dans le réseau public

Photovoltaïque

Nbre d'installations
5 526



Energie injectée
66 GWh

Éolien

Nbre d'installations
67



Energie injectée
756 GWh

Hydraulique

Nbre d'installations
10



Energie injectée
3 GWh

Autres

Cogénération, Biomasse, Biogaz

Nbre d'installations
85



Energie injectée
364 GWh

La continuité de l'alimentation en électricité

La continuité de l'alimentation en électricité est évaluée à partir d'un indicateur que le concessionnaire suit dans le temps : **le critère B**.

Il mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en basse tension est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux ou incident fortuit sur le réseau de distribution publique, incident en amont du réseau public de distribution d'électricité).

Au niveau national, il s'élève à **59,5 minutes** HIX* et hors travaux RTE (réseau de transport).

Fin 2022, le critère B toutes causes confondues est de 129,8 minutes sur la concession (102,3 minutes en 2019 / 101,6 minutes en 2020 / 89,1 minutes en 2021).

Le critère B HIX hors RTE est en hausse de 61% par rapport à 2021. L'augmentation provient essentiellement d'un incident sur un poste source de Saint-Quay-Perros qui a impacté jusqu'à 15 000 clients et qui représente 40,5 minutes de critère B.

En 2022, ce sont 2 303 clients BT affectés par plus de 6 coupures longues (>3 minutes) soit +740% par rapport à 2021 et 42 523 clients BT coupés pendant plus de 5 heures consécutives soit +119% par rapport à 2021.

HIX : Hors Incident Exceptionnel
HTA : Haute Tension A

En 2022

Enedis a mis en service sous sa maîtrise d'ouvrage :

- ➔ **132 km** de réseau électrique HTA* en technique souterraine.
- ➔ **38 km** de réseau électrique basse tension en technique souterraine.

Incident de Saint-Quay-Perros

Le samedi 5 mars 2022, à la mi-journée, le poste-source de Saint-Quay-Perros a subi une avarie matérielle, un disjoncteur défectueux, privant jusqu'à 15 000 clients d'électricité dont 7 000 pendant la nuit du samedi au dimanche.

Enedis a déployé 156 groupes électrogènes de Bretagne, Pays de la Loire, Normandie et Auvergne sur le réseau électrique pour permettre de réalimenter les clients.



Les élus du Comité Syndical du SDE22 ont visité le poste source de Saint-Quay-Perros, le 8 juillet 2022. Un poste source permet à l'électricité très haute tension transportée par RTE d'être transformée en basse tension, puis redirigée vers les transformateurs proches des zones d'habitat et d'activités.



Fiabilisation de l'inventaire des fils nus BT

Depuis le 1^{er} janvier 2022, Enedis et les autorités concédantes travaillent ensemble pour la mise à jour de l'inventaire technique et comptable des réseaux BT (Basse Tension) fils nus. Dans l'objectif de supprimer la quasi-totalité du stock de fils nus à l'horizon 2035, Enedis doit fiabiliser les bases de données techniques. Enedis et la FNCCR ont pour objectif commun de finaliser ce travail de fiabilisation d'ici fin 2024. La raison principale des écarts entre le terrain et la base technique est liée à des dépannages avec un remplacement de fils nus par du réseau torsadé sans dossier d'investissement.

Les Côtes d'Armor sont particulièrement concernées car c'est le premier département en termes de linéaire de fils nus avec 3 205 km.

L'activité d'EDF

Fournisseur au Tarif Réglementé de Vente (TRV)

En 2022, face à la crise des prix de l'énergie, l'État a décidé de limiter à 4% TTC en moyenne la hausse des TRV (Tarif Réglementé de Vente) pour les clients résidentiels et non résidentiels, avec la mise en place d'un bouclier tarifaire.

Le nombre de clients au TRV en Côtes d'Armor est de 272 343, relativement stable par rapport à 2021. La consommation a baissé de -7,1% par rapport à 2021 et atteint 1 377 GWh.

Élagage 2022



L'élagage est indispensable pour garantir la continuité d'alimentation et limiter les incidents sur le réseau.

En 2022, 1 897 km ont été traités sur le réseau HTA et 1 253 km sur le réseau BT. Enedis a consacré 1 058 000 € pour ces travaux sur le réseau HTA et 1 198 000 € pour le réseau BT.

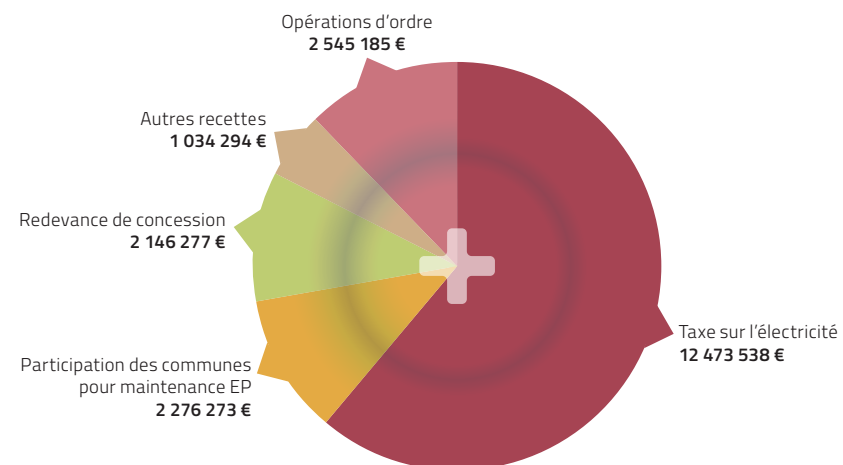
*HIX : Hors Incident Exceptionnel
HTA : Haute Tension A*

Finances et *moyens humains* du SDE22

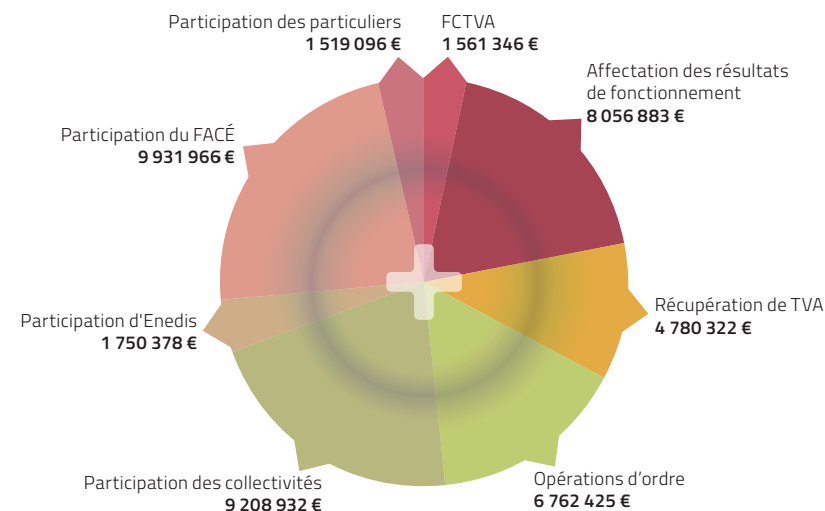
Résultats financiers 2022



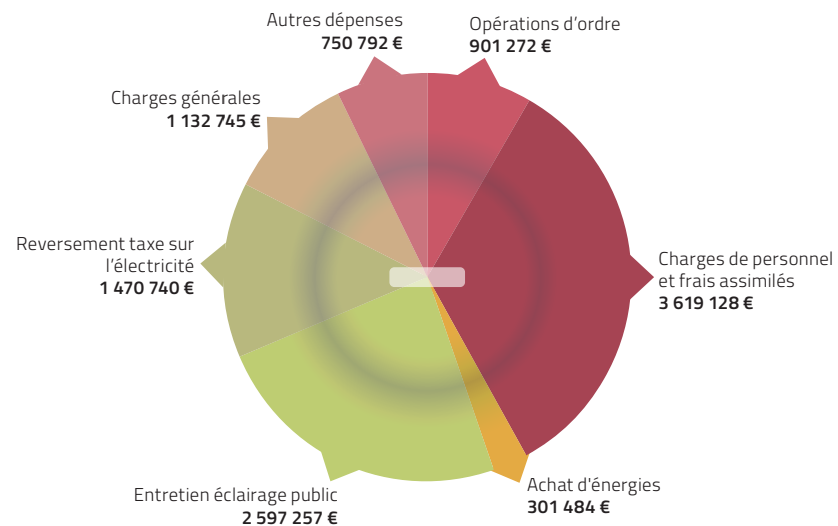
Recettes de fonctionnement : 20 475 566 €



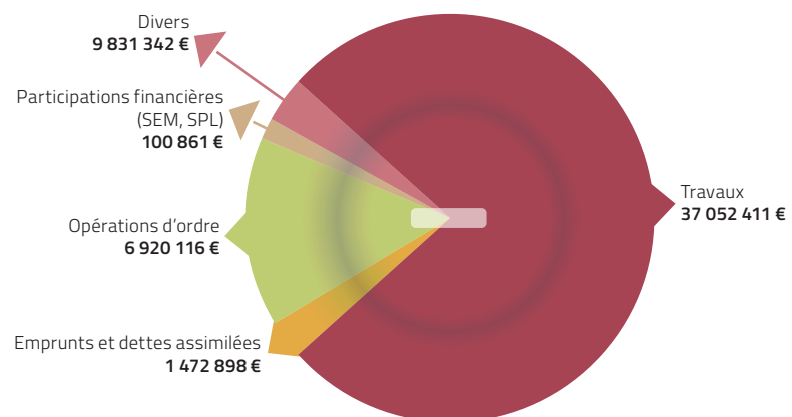
Recettes d'investissement : 43 571 347 €



Dépenses de fonctionnement : 10 773 416 €

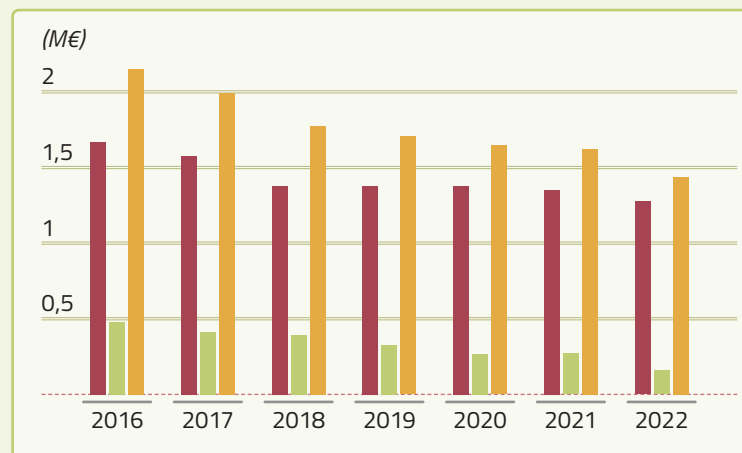


Dépenses d'investissement : 49 373 913 €

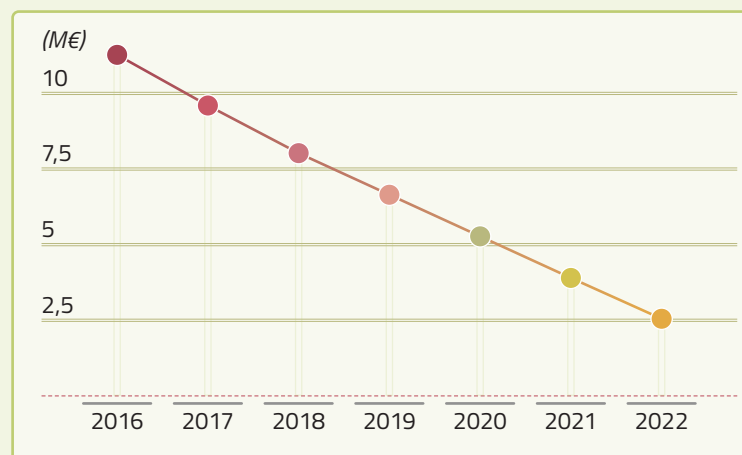


Évolution de l'annuité de la dette

Capital Intérêts Annuités



Évolution de l'encours de la dette



Les moyens humains

Au 31 décembre 2022, le SDE22 comptait **69** agents dont deux apprentis



29 femmes

Beaucoup de mouvements du personnel ont eu lieu en 2022



40 hommes

- 3 départs à la retraite
- 3 départs pour fin de contrat ou de détachement
- 15 recrutements

Recrutements en 2022



Teddy FEUARDENT
Chargé d'études
télécommunications
Pôle réseaux



Fabrice MARIE
Responsable du service
informatique



Stéphane BERHAULT
Chargé de territoire
Pôle réseaux



Peter NICOLLE
Chargé de territoire
Pôle réseaux



Etienne ROBIAL
Econome de flux
Pôle énergie



Rachel JAUNAS
Coordinatrice territoriale
projets photovoltaïques et
éoliens - Pôle énergie



Jean Michel ARTHUR
Technicien topographe
Service informatique



Fabian PRIGENT
Chargé de territoire
Pôle réseaux



Gladys MONNIER
Gestionnaire administratif,
financier et juridique
Pôle énergie



Marc GAUFFENY
Chef de projet gestion des
données
Service informatique



Jean-François GASPAIS
Responsable service finances



Manuel FERNANDES
Chargé de mission Mobilités
Pôle énergie



Nicolas DROUAUD
Chargé d'affaires
Maintenance EP
Pôle réseaux



Sylvie ROUAULT
Secrétaire administrative et
comptable
Service finances



JérémY KERFANT
Assistant administratif
Pôle énergie

Départs en 2022



Brigitte HEREL



Serge BELLOEL



Jean-Claude PERRIER



Justine LOUIS



Stéphane BAUDROUET

Adaptation de l'organisation des services du SDE22

Suite à une réflexion engagée plusieurs mois auparavant, l'organisation des services du Syndicat a été adaptée dans le courant de l'année 2022.

Cette adaptation était nécessaire eu égard aux nombreux départs en retraite, aux développements des missions du SDE22 dans le contexte énergétique constamment en évolution et face aux attentes des collectivités costarmoricaines.

Une analyse précise des atouts, des expertises et de la pertinence d'intervention du SDE22 dans divers domaines spécifiques, a permis de préciser les potentielles perspectives de missions de la structure à destination des communes et EPCI.

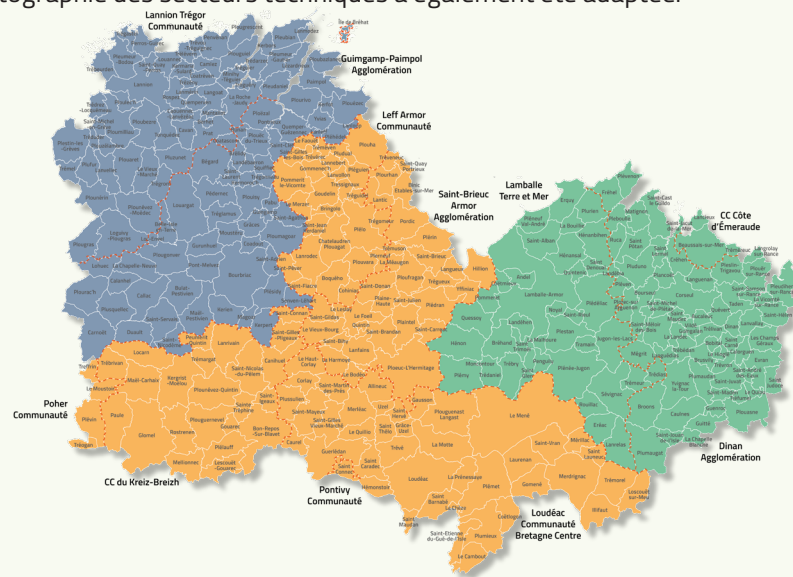
Principalement, le nouveau cadre d'organisation a, ainsi, été construit pour répondre à 3 enjeux :

Transversalité - Expertises - Territoires

Les principales évolutions sont :

- une identification renforcée de correspondants techniques en territoires, au plus près des collectivités, de leurs élus et services, pouvant apporter un premier niveau d'information sur l'ensemble des missions du SDE22 et faire remonter les questions locales auprès des services du SDE22
- une mutualisation des services sur les enjeux "métiers" et non plus strictement sur le type d'ouvrage (maintenance, études, cartographie/données...)
- le développement d'unités techniques spécialisées dans des domaines précis.

La cartographie des secteurs techniques a également été adaptée.



Achat des locaux du SDAEP

Ayant besoin d'espaces supplémentaires, le SDE22 s'est porté acquéreur des locaux du Syndicat Départemental d'Adduction en Eau Potable (SDAEP) : des bureaux d'une superficie de 162 m² et d'un local archives de 36 m². L'acquisition s'est faite au prix de 190 000 €.

Un Schéma sobriété mis en place

Le SDE22 a souhaité en 2022 mettre en place en interne un schéma de sobriété énergétique.

Plusieurs actions ont été identifiées et ont porté sur le chauffage, la température de l'eau chaude sanitaire, la consommation des ordinateurs, l'éclairage intérieur, la consommation en carburant des véhicules de service, l'utilisation des transports en commun, la diminution de la consommation de papier, le tri des déchets, la fin des contenants en plastique...



Le 15 novembre 2022, les agents du SDE22 ont participé à la visite de la station Gaz Naturel Véhicules à Trégueux.

C'est Vivien Lazuech, chargé de mission GNV et bioGNV au SDE22, qui a présenté les installations de la zone des Châtelets.



Les agents du SDE22 réunis en séminaire

Le premier séminaire des agents du SDE22 s'est déroulé le 6 juillet 2022 à la salle des fêtes de Trégomeur.

Ce séminaire était l'aboutissement d'une réflexion de plusieurs mois sur l'évolution des missions des agents du Syndicat.

Les ajustements dans l'organisation des services ont été présentés en tenant compte de quatre axes majeurs :

- ✎ Expertise
- ✎ Territoires
- ✎ Mutualisation
- ✎ Transversalité.



L'après-midi s'est poursuivie au zoo de Trégomeur avec notamment une animation escape game.



Les travaux

La première étape de la restructuration des locaux du SDE22 a débuté en janvier 2022 avec la démolition de la friche qui jouxte le siège du Syndicat au 49-51 du boulevard Carnot, à Saint-Brieuc.



Des infrastructures **performantes et sécurisées**

L'année 2022 a permis de préparer le projet phare pour 2023 : l'aménagement d'une salle serveur dimensionnée pour supporter l'extension continue de l'offre de service du Syndicat, et la bascule en fibre optique pour la desserte réseau des bureaux.

Performance, sécurité, et sobriété numérique sont les maîtres-mots de ce projet de 250 000 €, mobilisant des entreprises locales sélectionnées sur appel d'offres (AFTI, APIXIT, et DALKIA).

Le renouvellement d'une grande partie des équipements des agents en 2024 complètera cet effort infrastructurel inédit.

Un système d'information **ouvert et modernisé**

Les applications informatiques majeures du SDE22 fêtent leurs 30 ans (gestion du patrimoine, gestion des travaux, et gestion de la maintenance). A la clé, une technologie vieillissante et une évolutivité réduite.

Le schéma directeur 2023-2025 a été initié en 2022 et prévoit le renouvellement complet du S.I. historique au profit d'applications performantes, conviviales, évolutives, et ouvertes aux adhérents, aux sous-traitants (travaux, maintenance...) et aux partenaires (Enedis, GRDF...).

Vers un fond de plan mutualisé : Le **Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)** (PCRS)



Le SDE22 est positionné en tant que coordonnateur local du projet de mutualisation d'un fond de plan commun, le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS). Il a été instauré par la réglementation anti-endommagement des réseaux de 2012 afin de sécuriser les réseaux et les chantiers de travaux.

Ce fond de plan ne se limite pas à la gestion des réseaux. Il pourra également servir aux collectivités pour toutes leurs études thématiques, la gestion de leurs données métier ou encore pour la définition de leurs projets.

Les conditions météorologiques de 2021 n'avaient pas permis de couvrir l'ensemble du territoire. En 2022, les vols ont donc repris et ont pu se finaliser. Les données sont ensuite traitées afin d'obtenir une orthophotographie de précision 10 cm constituant le PCRS image.

La plateforme web pour la diffusion et la mise à jour de ce fond de plan est en développement pour une ouverture aux collectivités mi-2023.

Un marché de vectorisation à partir des prises de vue aérienne a été lancé en 2022 afin de compléter le PCRS image par du vecteur. Ce marché va démarrer début 2023.

En parallèle, le SDE22 a finalisé l'amélioration de la localisation des réseaux souterrains d'éclairage public (attendue selon la réglementation anti-endommagement des réseaux pour 2021 et 2026 selon la classification de la commune).

L'extranet et le **système d'information géographique**

L'extranet du SDE22 est accessible aux communes et entreprises.

La gestion, en ligne, des déclarations de pannes d'éclairage public est déjà utilisée par de nombreuses communes.

Une nouvelle version de ce service est aujourd'hui opérationnelle : l'interface a été améliorée, les cartes enrichies et l'accès est désormais possible pour les EPCI du département.

Pour le SDE22, cette **déclaration en ligne des pannes d'éclairage public** permet d'avoir une meilleure réactivité et d'assurer un meilleur suivi des interventions.

Un film - qui explique la marche à suivre pour les collectivités devant déclarer une panne sur l'extranet - est disponible depuis la page d'accueil du site internet du SDE22 - www.sde22.fr

D'autres tutoriels seront proposés aux collectivités courant 2023.

Une évolution ultérieure mettra à disposition des utilisateurs des fonctions évoluées de type Système d'Information Géographique (SIG) pour concevoir des cartes de façon personnalisée.



La communication

Le service communication du SDE22 vient en appui aux services de la collectivité.

Il **organise** les différentes manifestations liées aux activités du Syndicat et **conçoit en interne** ses propres documents et concepts graphiques.

Il est également amené à intervenir pour la SEM Énergies 22 et la SPLET'Armor.



Les plaquettes d'information

Le SDE22 édite régulièrement des **plaquettes de présentation** de ses activités et de ses missions.

Ces publications, à destination des élus et des autres collectivités, sont en lien avec la mobilité électrique, le Gaz Naturel Véhicules (GNV), le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS), le gaz...

Les Lettres d'information

Le SDE22 diffuse auprès des agents, des élus, des mairies et de l'ensemble de ses partenaires une lettre d'information, qui reprend **l'actualité et les temps forts** du Syndicat.



Les réseaux sociaux

Le SDE22 est présent sur les réseaux LinkedIn et Twitter (rebaptisé "X"). Ces médias permettent d'informer sur les événements et les rencontres organisés par le Syndicat, sur les travaux et sur les chantiers en cours...

Le compte LinkedIn du SDE22 compte près de 700 abonnés et le compte X, 466 abonnés.



@22Sde



Le site internet

Retrouvez toute l'actualité du SDE22, ses missions et ses activités, les documents juridiques, l'accès à l'extranet, les organigrammes avec les contacts utiles.

www.sde22.fr

De nombreux documents sont téléchargeables depuis notre site.



Les Infos de l'énergie



En octobre 2022, le SDE22 a lancé une lettre d'information destinée aux **membres du groupement d'achat d'énergie**.

Au sommaire de ce premier numéro : un focus sur les prix de l'électricité.

Le catalogue des services

L'ensemble des compétences exercées par le SDE22 y est détaillé.

Pour chaque type de projet, ce recueil précise les modalités d'intervention du SDE22, ainsi que les financements associés. Ce catalogue est téléchargeable sur la page d'accueil du site internet du SDE22.



Film de présentation du SDE22



Un film explique de manière pédagogique le rôle du SDE22 : **l'aménagement solidaire du territoire** sur les projets de réseaux d'électricité, d'éclairage public, de gaz, de télécommunications, de transition énergétique et de mobilité durable.

Ce film est visible depuis la page d'accueil du site internet du SDE22 :

www.sde22.fr

ou sur la page Youtube du SDE22.

Une Lettre d'information spéciale **"Dispositif ÉcoWatt"** a été éditée en novembre 2022.

On y retrouvait notamment : les gestes efficaces pour réduire sa consommation, les signaux ÉcoWatt, les engagements du SDE22...



Une vidéo pour comprendre un chantier de rénovation de l'éclairage public

Le SDE22 a souhaité mettre à l'honneur un important chantier de rénovation de l'éclairage public, avenue de la Résistance, à Lannion.

Il a confié à Yoan Brière de la société La Lanterne, basée à Trédrez-Locquémeau, la réalisation d'un film retraçant ce chantier. Les prises de vue se sont déroulées de fin août à mi-novembre 2022, sur les grandes phases du chantier.

Ce film est visible depuis la page d'accueil du site internet du SDE22 - www.sde22.fr - ou sur la page Youtube du SDE22.



Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor

53, boulevard Carnot, CS 20426, 22004 Saint-Brieuc Cedex 1

☎ 02.96.01.20.20 - ✉ sde22@sde22.fr - www.sde22.fr